

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CLASSIFICATION DU DIPLOME ET NIVEAU DE QUALIFICATION

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

L'emploi correspond aux activités d'installation les plus courantes du métier de menuisier.

II - CONTEXTE PROFESSIONNEL

II-1 SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le secteur économique correspond aux entreprises de 2^{ème} transformation du bois qui installent des ouvrages de menuiserie, aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés.

Les ouvrages ainsi constitués participent aux fonctions de construction, aménagement et agencement des locaux privés ou publics.

On trouve en amont :

- le secteur d'activités de la 1^{ère} transformation du bois, scierie et valorisation des bois massifs, fabrication de panneaux et produits dérivés du bois.
- le secteur d'activités de la construction du gros œuvre, de la charpente, et de la couverture.
- le secteur d'activités de la fabrication des produits manufacturés pour le bâtiment (parquet, lambris, portes et fenêtres, mobiliers d'agencement, produits d'étanchéité et d'isolation, techniques de fixation, etc.)
- le secteur d'activités de la menuiserie de fabrication.

II-2 DOMAINE D'INTERVENTION

Le titulaire du CAP menuisier installateur est amené à exercer ses activités au sein d'entreprises des secteurs de la menuiserie et de l'agencement.

Il intervient dans le cadre de la mise en œuvre sur chantier en neuf ou réhabilitation d'ouvrages de menuiserie et d'agencement en bois et matériaux dérivés. Il peut également installer selon les contraintes du chantier des menuiseries et fermetures en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse.

Son lieu d'intervention privilégié est le chantier. Il peut toutefois être amené à préparer en atelier des éléments d'adaptation ou d'ajustement des ouvrages et/ou produits à poser.

II-3 PLACE DANS L'ORGANISATION

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du CAP menuisier installateur est amené à :

- réaliser seul des tâches ou opérations de base,
- intervenir avec un aide ou un autre titulaire du CAP sur des ouvrages, produits ou systèmes pouvant nécessiter d'employer plusieurs personnes,
- participer à des travaux complexes dans certaines spécialités dans le cadre d'une équipe dirigée par un professionnel confirmé.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Dans tous les cas, il interviendra selon les consignes et sous le contrôle d'une personne plus qualifiée.

III - CHAMP D'ACTIVITÉ

III-1 LES SPECIALITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP Menuisier installateur participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- 1 - Fabrication,
- 2 - Logistique,
- 3 - Mise en œuvre sur chantier.

Certaines de ces activités seront liées à des conditions restrictives. Les tableaux suivants précisent les matériaux, ouvrages et produits, moyens et conditions de mise en œuvre des activités.

III-2 LES MATERIAUX ET PRODUITS UTILISES

Bois	Massif
	Lamellé
	Reconstitué
	Rétifié, densifié, stabilisé
Matériaux en plaques	Contre-plaqué, latté, placage
	Panneau de particules
	Panneau de fibres
	Panneau de particules orientées
	Stratifié, mélaminé, résine
Matériaux associés	Aluminium et matériaux de synthèse
	Produits verriers et plaques polymères
Matériaux isolants	Fibreux minéraux
	Fibreux issus de produits à base végétale
	Alvéolaires à base de produits hydrocarbonés
Matériaux barrière	Barrière d'étanchéité à l'air
	Pare-vapeur
	Résilient phonique, sous couche acoustique
Matériaux de jointoiment	Mastic en cordon préformé et mastic à extruder
	Mousse à cellules ouvertes ou fermées
	Profilés métalliques et PVC...
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Adhésifs
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement
	Organes de mobilité, coulissage, rotation, etc.
	Éléments de réglages et de fixation
	Fixations mécaniques, vis, pointes, agrafes, etc.
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides
	Produits de finition, peintures, lasures, vernis, huile, cire...

III-3 LES OUVRAGES ET/OU PRODUITS REALISES

MENUISERIE	Fabrication limitée à : Réalisation de pièces d'adaptation et d'ajustement des produits finis.	Pose réalisée
MENUISERIES EXTÉRIEURES		
OUVERTURES		
Châssis	X	X
Portes d'entrées	X	X
Portes-fenêtres	X	X
Fenêtres	X	X
Façade menuisée décorative	X	X
FERMETURES		
Volets ou persiennes	X	X
Volets roulants	X	X
Portes de garages	X	X
Portails et portillons	X	X
MENUISERIES INTÉRIEURES		
Cloisons bois	X	X
Portes intérieures	X	X
Placards	X	X
Habillages	X	X
Parquets	X	X
Escaliers	X	X
Lambris	X	X
Habillages plafond bois	X	X
AGENCEMENT et MOBILIER		
Plafond bois décoratif	X	X
Comptoir, présentoir	X	X
Mobilier meublant	X	X
Mobiliers de collectivités	X	X
Façade murale, habillage	X	X
Rangement fonctionnel	X	X

III-4 LES FONCTIONS, ACTIVITES ET TACHES DU METIER

Fonct 1	FABRICATION		<i>Travail sous contrôle</i>	<i>Travail en Autonomie</i>
Activités	Tâches			
Préparation				
	- Effectuer le débit des bois avivés et produits dérivés du bois		x	
	- Repérer et tracer les éléments et pièces d'ajustement à fabriquer		x	
Usinage, façonnage				
	- Exploiter les documents de fabrication et les tracés effectués.			x
	- Usiner les profils et liaisons simples sur machines fixes ou portatives.			x
	- Contrôler les usinages réalisés.			x
Assemblage, montage				
	- Coller, assembler et solidariser les liaisons			x
	- Ferrer, installer les organes de mobilité.			x
	- Équiper en quincailleries et accessoires.			x
	- Contrôler la conformité du produit fini.			x
Finition				
	- Poncer et égrainer les surfaces brutes			x
	- Nettoyer et lustrer les surfaces finies			x

Fonct 2	LOGISTIQUE		<i>Travail sous contrôle</i>	<i>Travail en Autonomie</i>
Activités	Tâches			
Conditionnement, stockage, chargement				
	- Rassembler et contrôler les matériels, matériaux, produits et ouvrages			x
	- Conditionner, protéger et entreposer les bois, produits et ouvrages			x
	- Charger, décharger les matériels, outillages, matériaux, produits, etc.		x	

Fonct 3	MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER	Travail sous contrôle	Travail en Autonomie
Activités	Tâches		
Installation et mise en sécurité du chantier			
	- Vérifier les dispositifs de protection collective, alerter si nécessaire	x	
	- Mettre en sécurité son poste de travail		x
	- Protéger les lieux et les biens environnants.		x
	- Préparer les matériels et outillages nécessaires à la pose des ouvrages		x
Préparation			
	- Exploiter les documents techniques et modes opératoires de pose		x
	- Relever les référentiels existants et les contraintes de pose		x
	- Déposer si nécessaire les ouvrages existants	x	
	- Implanter les ouvrages, tracer la répartition des produits à installer		x
	- Approvisionner et disposer rationnellement les produits/ouvrages à poser		x
Montage et installation de menuiseries, agencements et revêtements bois			
	- Assembler les composants et accessoires		x
	- Installer provisoirement les ouvrages		x
	- Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie, ...		x
	- Ajuster, traîner, adapter, modifier, ...		x
	- Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement		x
	- Fixer, solidariser les ouvrages aux supports		x
	- Poser les équipements, produits verriers, quincailleries et accessoires		x
	- Finir et protéger les ouvrages et/ou produits posés		x
Suivi et contrôle qualité			
	- Vérifier le fonctionnement et la conformité de l'ouvrage		x
	- Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés		x
	- Renseigner les documents de suivi du chantier		x
Désinstallation du chantier			
	- Désinstaller les matériels de pose et de sécurité.	x	
	- Inventorier, contrôler et ranger les matériels, produits et outillages.		x
	- Maintenir en état les matériels et outillages.		x
	- Nettoyer le chantier		x
	- Trier et évacuer les déchets		x

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION N° 1 : FABRICATION
ACTIVITE : PREPARATION
TÂCHES :
<p>T1 : Effectuer le débit des bois avivés et produits dérivés du bois</p> <p>T2 : Repérer et tracer les éléments et pièces d'ajustement à fabriquer</p> <ul style="list-style-type: none">- orienter le sens du fil du bois- établir et repérer les pièces- tracer les dimensions et les assemblages selon les données- positionner les profils (rainure, feuillure, moulure) à usiner
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Feuille de débit, nomenclature- Plan de découpe, d'optimisation- Relevés de mesures, croquis d'exécution- Gabarits et modèles- Plan de fabrication, de montage, de pose- Matériels et machines de débit fixes ou portatives
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie partielle, activité sous contrôle d'un personnel d'encadrement
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 : Le débit des bois massifs et des produits dérivés est correctement réalisé.</p> <p>R2 : Les pièces sont correctement orientées, établies, repérées. Les assemblages et les profils sont correctement tracés et positionnés.</p>

FONCTION N° 1 : FABRICATION
ACTIVITE : USINAGE, FAÇONNAGE
TÂCHES :
T1 : Exploiter les documents de fabrication et les tracés effectués T2 : Usiner les profils et liaisons simples sur machines fixes ou portatives T3 : Contrôler les usinages réalisés
CONDITIONS D'EXERCICE :
<u>Moyens et ressources disponibles :</u> <ul style="list-style-type: none">- Les documents de fabrication : relevé de chantier, plan de fabrication, etc.- Pièces tracées et repérées- Machines conventionnelles fixes ou portatives- Les procédures d'utilisation des machines- Instructions permanentes de sécurité- Moyen de mesurage et de contrôle- Équipements de protection individuels et collectifs
<u>Autonomie :</u> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie totale sur machines conventionnelles
RÉSULTATS ATTENDUS :
R1 : Les données sont correctement interprétées, cotes à usiner, références, ... R2 : L'usinage est conforme aux prescriptions en respectant les tolérances, le temps imparti et les instructions permanentes de sécurité. R3 : Les procédures de contrôle sont respectées, le résultat est fiable.

FONCTION N° 1 : FABRICATION
ACTIVITE : ASSEMBLAGE, MONTAGE
TÂCHES :
<p>T1 : Coller, assembler et solidariser les liaisons</p> <p>T2 : Ferrer, installer les organes de mobilité</p> <p>T3 : Équiper en quincailleries et accessoires</p> <p>T4 : Contrôler la conformité du produit fini</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de fabrication, de montage, relevés de mesures, croquis ...- Matériels pneumatiques ou hydrauliques de cadrage et de serrage- Quincailleries et accessoires de montage et de finition- Moyens de serrage et de solidarisation- Moyens de mesurage et de contrôle- Équipements de protection individuels et collectifs
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie totale
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 à R3 : Les éléments sont assemblés, ferrés, équipés conformément aux plans de fabrication, croquis de réalisation et/ou relevés de mesures. Les fonctions sont assurées en respectant le temps imparti et la sécurité.</p> <p>R4 : Les produits et ouvrages finis sont conformes aux spécifications exigées.</p>

FONCTION N° 1 : FABRICATION
ACTIVITE : FINITION
TÂCHES :
T1 : Poncer et égrainer les surfaces brutes T2 : Nettoyer et lustrer les surfaces finies
CONDITIONS D'EXERCICE :
<u>Moyens et ressources disponibles :</u> - Matériels manuels et/ou mécaniques de finition - Produits de nettoyage et de finition
<u>Autonomie :</u> - Autonomie totale
RÉSULTATS ATTENDUS :
R1 : L'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer. R2 : Les surfaces finies sont propres et sans dommages.

FONCTION N° 2 : LOGISTIQUE
ACTIVITE : CONDITIONNEMENT, STOCKAGE et CHARGEMENT
TÂCHES :
<p>T1 : Rassembler et contrôler les matériels, matériaux, produits et ouvrages</p> <p>T2 : Conditionner, protéger et entreposer les bois, produits et ouvrages</p> <p>T3 : Charger, décharger les matériels, outillages, matériaux, produits, etc</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Matériel de conditionnement manuel et /ou mécanique- Consignes orales et /ou écrites- Moyen d'étiquetage d'après listing- Inventaire des matériels nécessaires à l'installation- Matériels de manutention utilisables sans habilitation particulière- Moyens de manutention et de chargement spécifiques (si habilitation)
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie partielle ou limitée en cas de non habilitation (CACES) (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 : L'inventaire des matériaux, produits et ouvrages est complet.</p> <p>R2 : L'emballage respecte les contraintes de conditionnement. Les produits ne sont pas détériorés suite aux manipulations.</p> <p>R3 : Les règles de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) sont respectées durant les manipulations. Les déplacements et transferts respectent les consignes de sécurité. Le chargement respecte les antériorités de livraison.</p>

FONCTION N° 3 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER
ACTIVITE : INSTALLATION et MISE EN SECURITE du CHANTIER
TÂCHES :
<p>T1 : Vérifier les dispositifs de protection collective, alerter si nécessaire</p> <p>T2 : Mettre en sécurité son poste de travail</p> <p>T3 : Protéger les lieux et les biens environnants</p> <p>T4 : Préparer les matériels et outillages nécessaires à la pose des ouvrages</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Moyens de protection individuels et collectifs- PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé)- Moyens et produits de protection des ouvrages et locaux- Produits et ouvrages à installer- Matériels et outillages portatifs de fixation, de finition, d'ajustement- Consignes orales et écrites de pose- Plans d'implantation, relevé de chantier, mode opératoire de pose
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie partielle pour la vérification de la sécurité collective- Autonomie totale pour la protection individuelle et la préparation des matériels
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 : Les protections individuelles et collectives sont mises en place conformément à la réglementation.</p> <p>R2 : Les dispositifs de protection installés sont fiables.</p> <p>R3 : L'environnement immédiat est protégé des nuisances éventuelles dues aux travaux.</p> <p>R4 : Les matériels et outillages indispensables sont effectivement disponibles.</p>

FONCTION N° 3 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER
ACTIVITE : PREPARATION
TÂCHES :
<p>T1 : Exploiter les documents techniques et modes opératoires de pose</p> <p>T2 : Relever les référentiels existants et les contraintes de pose</p> <p>T3 : Déposer les ouvrages existants</p> <p>T4 : Implanter les ouvrages, tracer la répartition des produits à installer</p> <p>T5 : Approvisionner et disposer rationnellement les produits et ouvrages à poser.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Plans d'implantation, relevé de chantier, mode opératoire de pose- Documentation technique des produits, normes en vigueur- Matériels et outillages portatifs de relevé, d'implantation et de contrôle- Situation de chantier, produits et ouvrages à installer- Matériels de dépose des ouvrages- Moyens de protection individuels et collectifs- Consignes orales et écrites de pose
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie partielle pour le démontage d'ouvrages existants- Autonomie totale pour l'ensemble des autres tâches
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 : Les données sont correctement interprétées, dimensions, caractéristiques, ...</p> <p>R2 : Les références et les contraintes de mise en œuvre sont correctement évaluées.</p> <p>R3 : La dépose des ouvrages est effectuée sans dommages.</p> <p>R4 : Les positions et répartitions correspondent au plan d'implantation, de pose.</p> <p>R5 : Les types et quantités de produits approvisionnés sont conformes aux besoins.</p>

FONCTION N° 3 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER
ACTIVITE : MONTAGE et INSTALLATION de MENUISERIES, AGENCEMENTS et REVETEMENTS BOIS
TÂCHES :
<p>T1 : Assembler les composants et accessoires</p> <p>T2 : Installer provisoirement les ouvrages</p> <p>T3 : Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie</p> <p>T4 : Ajuster, traîner, adapter, modifier, ...</p> <p>T5 : Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiment</p> <p>T6 : Fixer, solidariser les ouvrages aux supports</p> <p>T7 : Poser les équipements, produits verriers, quincailleries et accessoires de finition</p> <p>T8 : Finir et protéger les ouvrages et/ou produits posés</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Documentation technique, normes en vigueur- Plans d'implantation, relevé de chantier, mode opératoire de pose- Moyens de mesurage et de contrôle- Matériels et outillages portatifs d'ajustement, de fixation, de finition,...- Produits et techniques d'étanchéité, de jointoiment, de calfeutrement, ...- Quincailleries et accessoires de pose et de finition- Moyens de protection individuels et collectifs- Moyens et produits de finition et de protection des ouvrages
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie totale pour les ouvrages courants
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 à R7 : L'ouvrage est correctement ajusté, installé, fixé, et équipé selon les données. Les fonctions sont assurées en respectant le temps imparti et la sécurité.</p> <p>R8 : Les ouvrages terminés sont correctement protégés des dommages éventuels.</p>

FONCTION N° 3 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER
ACTIVITE : SUIVI ET CONTROLE QUALITE
TÂCHES :
T1 : Vérifier le fonctionnement et la conformité de l'ouvrage installé T2 : Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés T3 : Renseigner les documents de suivi du chantier
CONDITIONS D'EXERCICE :
<u>Moyens et ressources disponibles :</u> <ul style="list-style-type: none">- Moyens de protection individuels et collectifs- Plans d'implantation, relevé de chantier, mode opératoire de pose- Moyen de mesurage et de contrôle- Fiche de relevé de temps- Fiche journalière d'activités- Fiche de contrôle qualité, fiche suiveuse- Consignes orales et écrites de pose
<u>Autonomie :</u> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie totale
RÉSULTATS ATTENDUS :
R1 : Les procédures de contrôle sont respectées, les mesures sont justes. Le produit fini est conforme, le fonctionnement est assuré. R2 : Les temps relevés sont fiables, les problèmes sont signalés. R3 : Les documents de suivi sont correctement renseignés.

FONCTION N° 3 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER
ACTIVITE : DESINSTALLATION DU CHANTIER
TÂCHES :
<p>T1 : Désinstaller les matériels de pose et de sécurité</p> <p>T2 : Inventorier, contrôler et ranger les matériels, produits et outillages</p> <p>T3 : Maintenir en état les matériels et outillages</p> <p>T4 : Nettoyer le chantier</p> <p>T5 : Trier et évacuer les déchets</p>
CONDITIONS D'EXERCICE :
<p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Moyens de protection individuels et collectifs- PPSPS, Consignes orales et écrites d'évacuation des déchets- Matériels et outillages portatifs de fixation, de finition, d'ajustement- Quincailleries, produits et accessoires de pose- Matériel de nettoyage- Poubelles et sacs de différentes couleurs, dispositif de tri sélectif, etc.
<p><u>Autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Autonomie partielle pour le démontage des équipements de pose et de sécurité- Autonomie totale pour le nettoyage, le rangement et la maintenance des matériels
RÉSULTATS ATTENDUS :
<p>R1 : Les dispositifs de sécurité sont désinstallés, rangés et opérationnels.</p> <p>R2 : Les matériels, produits et outillages sont rangés et disponibles.</p> <p>R3 : Le bon fonctionnement des matériels et outillages est assuré.</p> <p>R4 : La zone de travail et de pose est propre.</p> <p>R5 : Les déchets sont triés et évacués selon la réglementation en vigueur.</p>

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

I - COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

<p align="center">TABLEAU DE MISE EN RELATION</p> <p align="center">des TÂCHES du référentiel D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES</p> <p align="center">et des COMPÉTENCES du référentiel DE CERTIFICATION</p> <p align="right">COMPÉTENCES ⇓</p> <p>ACTIVITÉS ⇓ TÂCHES</p>	C1-1	C1-2	C1-3	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3	C3-4	C3-5	C3-6	C3-7	C3-8	C3-9	C3-10	C3-11
	Identifier et décoder des documents techniques	Relever les caractéristiques d'une situation de chantier	Rendre compte d'une activité	Interpréter une solution technique	Établir les quantitatifs de produits et composants	Compléter les modes opératoires d'installation/pose	Traduire graphiquement une solution technique	Installer et mettre en sécurité son poste de pose	Vérifier la conformité des supports et des ouvrages	Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier	Poser les menuiseries extérieures et les fermetures	Poser les aménagements intérieurs et les agencements	Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds	Mettre en œuvre les produits d'étanchéité / d'isolation	Conditionner, stocker, charger, décharger les ouvrages	Fabriquer en atelier des éléments d'adaptation	Assurer la maintenance des matériels et des outillages	Gérer l'environnement de chantier
1 - FABRICATION																		
Préparation																		
- Effectuer le débit des bois avivés et des produits dérivés du bois	X	X		X	X		X									X		
- Repérer et tracer les éléments et pièces d'ajustement à fabriquer	X	X		X			X									X		
Usinage, façonnage																		
- Exploiter les documents de fabrication et les tracés effectués	X	X		X	X	X	X									X		
- Usiner les profils et liaisons simples sur machines fixes/portatives	X			X												X		
- Contrôler les usinages réalisés	X		X						X							X		
Assemblage, montage																		
- Coller, assembler et solidariser les liaisons	X			X												X		
- Ferrer, installer les organes de mobilité	X			X												X		
- Équiper en quincailleries et accessoires	X			X												X		
- Contrôler la conformité du produit fini	X		X						X							X		
Finition, traitement																		
- Poncer et égrainer les surfaces																X		
- Nettoyer et lustrer les surfaces finies																X		
2 - LOGISTIQUE																		
Conditionnement, stockage, chargement																		
- Rassembler et contrôler les matériels, matériaux, produits, ouvrages	X		X		X			X								X		X
- Conditionner, protéger et entreposer les bois, produits et ouvrages								X								X	X	
- Charger, décharger les matériels, outillages, matériaux, produits	X							X								X		

<p align="center">TABLEAU DE MISE EN RELATION</p> <p align="center">des</p> <p align="center">TÂCHES</p> <p align="center">du référentiel</p> <p align="center">D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES</p> <p align="center">et des</p> <p align="center">COMPÉTENCES</p> <p align="center">du référentiel</p> <p align="center">DE CERTIFICATION</p>	<p align="center">COMPÉTENCES ⇓</p>																	
	C1-1	C1-2	C1-3	C2-1	C2-2	C2-3	C2-4	C3-1	C3-2	C3-3	C3-4	C3-5	C3-6	C3-7	C3-8	C3-9	C3-10	C3-11
3 - MISE EN ŒUVRE SUR SITE																		
Installation et mise en sécurité du chantier																		
- Vérifier les dispositifs de protection collective, alerter si nécessaire	X			X				X										X
- Mettre en sécurité son poste de travail	X			X				X										X
- Protéger les lieux et les biens environnants	X			X				X										X
- Préparer les matériels et outillages nécessaires à la pose	X			X	X	X		X										
Préparation																		
- Exploiter les documents techniques et modes opératoires de pose	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
- Relever les référentiels existants et les contraintes de pose	X	X	X				X		X									
- Déposer si nécessaire les ouvrages existants								X			X	X	X					
- Implanter les ouvrages, tracer la répartition des produits à installer	X			X	X	X	X			X								
- Approvisionner et disposer rationnellement les ouvrages à poser	X			X	X	X				X								
Montage et pose de menuiseries, agencements et revêtements																		
- Assembler les composants et accessoires	X			X	X	X					X	X	X	X				
- Installer provisoirement les ouvrages	X			X		X					X	X	X					
- Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie, ...		X				X					X	X	X					
- Ajuster, traîner, adapter, modifier, ...		X				X					X	X	X					
- Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, isolation et jointolement	X			X		X					X	X	X	X				
- Fixer, solidariser les ouvrages aux supports				X		X					X	X	X	X				
- Poser les équipements, produits verriers, quincailleries/accessoires				X		X					X	X	X	X				
- Finir et protéger les ouvrages et/ou produits posés	X					X					X	X	X					
Suivi et contrôle qualité																		
- Vérifier le fonctionnement et la conformité de l'ouvrage	X		X			X				X	X	X	X					
- Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés			X							X								
- Renseigner les documents de suivi du chantier	X	X							X	X							X	
Désinstallation du chantier																		
- Désinstaller les matériels de pose et de sécurité	X																X	X
- Inventorier, contrôler et ranger les matériels, produits et outillages					X											X	X	X
- Maintenir en état les matériels et outillages																	X	X
- Nettoyer le chantier															X			X
- Trier et évacuer les déchets	X																	X

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES

COMPÉTENCES

S'INFORMER
INFORMER

C1

- 1** Identifier et décoder les documents techniques
- 2** Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- 3** Rendre compte d'une activité

TRAITER
INTERPRÉTER

C2

- 1** Interpréter une solution technique
- 2** Établir les quantitatifs de produits et composants
- 3** Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose
- 4** Traduire graphiquement une solution technique

RÉALISER

C3

- 1** Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- 2** Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- 3** Planter et répartir les ouvrages sur le chantier
- 4** Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
- 5** Poser les aménagements intérieurs et les agencements
- 6** Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds
- 7** Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation
- 8** Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages
- 9** Fabriquer en atelier des sous-ensembles simples et des éléments d'adaptation
- 10** Assurer la maintenance des matériels et outillages
- 11** Gérer l'environnement de chantier

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C1 S'INFORMER – INFORMER

C1.1 Identifier et décoder des documents techniques			
	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C.1.1.1	Identifier les volumes de la construction dans l'environnement architectural	Dossier technique Modèle 3D, maquette Chantier réel	L'identification des volumes est réalisée sans erreur.
C.1.1.2	Identifier les différents dessins d'architecte et/ou d'ensemble	Plans d'architecte Plan d'ensemble Plan de fabrication	L'identification des documents est réalisée sans erreur.
C.1.1.3	Interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation	Plans Normes de représentation graphique	L'interprétation est réalisée sans erreur.
C.1.1.4	Identifier et localiser un élément sur les différents dessins et/ou documents techniques	Plans d'architecte Plan d'ensemble Plan de fabrication Catalogues et/ou fiches techniques et DTU	L'identification et la localisation de l'élément sont réalisées sans erreur. L'élément est correctement repéré et caractérisé.
C.1.1.5	Identifier et désigner la forme géométrique des surfaces et des volumes constitutifs d'un élément ou d'un ouvrage	Plans d'architecte Plan d'ensemble Dessin de définition Modèle 3D, Réel	L'identification et la désignation des éléments géométriques sont réalisées sans erreur.
C.1.1.6	Décrire les positions relatives des surfaces et des volumes d'un élément	Dessin d'ensemble Dessin de définition Modèle 3D, Réel	Les positions relatives entre surfaces et volumes sont décrites sans erreur.
C.1.1.7	Décrire une solution constructive à partir d'une représentation ou d'un objet.	Modèle 3D, Réel Dessin de définition Catalogue, notices	La solution constructive est correctement définie.
C.1.1.8	Mettre en relation les données caractéristiques d'un élément entre les documents écrits et graphiques d'un dossier.	Plans d'architecte Cahier des Clauses Techniques Particulières Dossier technique produits	Les informations et données relevées sont concordantes et exploitables.
C.1.1.9	Extraire d'un cartouche et/ou d'une nomenclature des informations utiles	Dessin d'ensemble Plan d'architecte Dessin de définition	Les informations sont restituées sans erreur.
C.1.1.10	Lire et situer une opération sur un planning	Planning des travaux Planning des phases	L'opération est située sans erreur.

C1.2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C1.2.1	Relever les caractéristiques dimensionnelles, géométriques des ouvrages à installer	Situation de chantier Plans d'architecte Dossier technique Moyens de mesurage	L'ensemble des valeurs du relevé est exploitable en : - commande ou fabrication - préparation du chantier.
C1.2.2	Relever les caractéristiques dimensionnelles et géométriques des supports et espaces du chantier	Plans d'architecte Situation de chantier Moyens de mesurage	Les valeurs des aplombs, niveaux et réservations sont exploitables en : répartition, calepinage, ..
C1.2.3	Relever les positions en altitude de l'ouvrage à installer	Trait de niveau, hauteur Sol fini ou provisoire Moyens de mesurage	Les positions sont correctement exprimées par rapport à la référence.
C1.2.4	Relever des formes d'ouvrages ou éléments simples : - par tracé, croquis coté - par gabarit	Situation de chantier Moyens de mesurage et de traçage Panneaux et piges	Le relevé ou croquis traduit fidèlement la forme. Le gabarit est exploitable en fabrication.
C1.2.5	Relever les caractéristiques des matériaux, produits et matériels nécessaires à l'installation.	Dossier technique Matériaux, produits et matériels, notices, ..	Les caractéristiques relevées sont correctement spécifiées.

C1.3 Rendre compte d'une activité

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C1.3.1	Rendre compte d'une activité : - les temps passés - les problèmes rencontrés - les matières et produits consommés	Pour sa hiérarchie ou un autre membre de l'équipe et pour une tâche donnée - fiche de travail effectué - fiche de temps - fiche matière d'œuvre - fiche de contrôle	Les aléas sont identifiés et exprimés. Les fiches faisant état des temps passés, des matières consommées, des contrôles effectués, etc.... sont exploitables.
C1.3.2	Compléter des documents de suivi de chantier	Documentation technique Planning de chantier Fiche de suivi	Les documents de suivi du chantier sont correctement renseignés.

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C2 TRAITER INTERPRÉTER

C2.1 Interpréter une solution technique

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C2.1.1	Identifier les caractéristiques relatives : <ul style="list-style-type: none"> - aux ouvrages et produits - aux matériaux - aux types de matériels - à la qualité requise 	Éléments du dossier : <ul style="list-style-type: none"> - architectural : plans, CCTP - technique : dessin d'ensemble dessin de définition notices techniques 	L'inventaire des différentes caractéristiques est effectué sans erreur. Les données recueillies sont fiables.
C2.1.2	Comparer les caractéristiques et les performances : <ul style="list-style-type: none"> - des produits et ouvrages - des matériaux et supports - des matériels de pose - des matériels de chantier 	Documentations techniques Fiches techniques <ul style="list-style-type: none"> - constructeurs - fabricants - fournisseurs Catalogues, quincailleries	Les caractéristiques sont repérées sans erreur. Les comparaisons effectuées permettent d'effectuer un choix judicieux.
C2.1.3	Déterminer un produit, un matériau, un matériel en fonction de sa destination	Types et /ou familles de matériaux, de produits et de matériels	Le résultat est compatible avec les données et les contraintes techniques.

C2.2 Établir les quantitatifs de produits et composants

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C2.2.1	Identifier l'ensemble des ouvrages et produits, matériaux et matériels, quincailleries et accessoires, etc....	Dossier technique <ul style="list-style-type: none"> - dessin d'ensemble - plans d'architecte - descriptif, CCTP 	Les éléments sont tous correctement listés et désignés.
C2.2.2	Lister et quantifier les produits, composants et accessoires, les matériels et les matériaux nécessaires à l'installation d'un ouvrage sur chantier	Dossier technique Catalogue des produits Fiches techniques Normes en vigueur	Les quantitatifs sont exacts et permettent la mise en œuvre du chantier. L'inventaire des besoins est complet.
C2.2.3	Effectuer les classements critériés d'une préparation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> - approvisionnements - logistique (volume, poids) 	Mode opératoire Classement normalisé des produits et matériaux Quantitatifs Bordereau de livraison	Les classements sont correctement effectués selon les critères fournis. Les documents sont exploitables.

C2.2 Établir les quantitatifs de produits et composants (suite)

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C2.2.4	Renseigner un bordereau de chantier - les quantités matières, - les consommables, .. - les temps passés	Fiche de chantier Fiche de relevé de matières consommées	Les documents sont exploitables par l'entreprise.

C2.3 Compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose.

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C2.3.1	Compléter un mode opératoire d'installation ou de pose d'une partie d'ouvrage ou d'un élément : - décliner les opérations à effectuer - associer les moyens matériels et les outillages aux tâches à exécuter - prévoir les contrôles à effectuer - prévoir les moyens d'accès et les dispositifs de sécurité à installer	Dossier technique Processus ou planning de mise en œuvre sur chantier Notices techniques des produits à mettre en œuvre Liste des moyens à disposition : - machines, matériels - outillages, - matériel de contrôle etc.... Normes en vigueur Plan de prévention du chantier	Les différentes opérations sont correctement exploitables au niveau : - de la chronologie - des moyens de mise en œuvre (matériels, outillages, contrôles...) - de l'association des tâches aux moyens disponibles - du respect des normes et des consignes de sécurité
C2.3.2	Interpréter et traduire une notice de mise en œuvre établie par un fabricant de : - composants du bâtiment - produits et matériaux - quincailleries et accessoires - matériels et outillages - etc...	Notices techniques Avis réglementaires Modes d'emploi Fiches de données de sécurité Normes en vigueur	Le mode opératoire établi traduit correctement : - les données du fabricant - les normes en vigueur - les consignes de sécurité Le document est exploitable en situation.

C2.4 Traduire graphiquement une solution technique

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C2.4.1	Exécuter un croquis ou schéma à main levée d'un élément ou partie d'ouvrage, d'une liaison	Instructions orales et/ou écrites Relevé de chantier	Le croquis traduit correctement les besoins exprimés.
C2.4.2	Établir et tracer le relevé d'une situation de chantier, supports, partie d'ouvrage ou élément à remplacer/installer : - typologie, dimensions, .. - forme et géométrie - nature des supports - référentiels existants - etc....	Éléments du dossier : - architectural : plans, CCTP - technique : dessin d'ensemble dessin de définition notices techniques Situation de chantier	Les relevés effectués sont conformes à la réalité. Le document établi est fiable et lisible. Les représentations sont pertinentes et exploitables en fabrication ou lancement de commande.
C2.4.3	Représenter à l'aide des moyens graphiques : - des dessins d'exécution simples (détail d'une liaison, d'un assemblage, d'une fixation,..) - des représentations orthogonales d'éléments et/ou sous-ensembles simples (face, dessus, coté, coupes, sections)	Poste de travail adapté (manuel et/ou informatisé) Information orale ou écrite Croquis Dessin d'ensemble Plan d'aménagement et/ou d'agencement Fiche technique Normes et DTU	Les résultats respectent les données et les règles de représentation et de cotation. Les représentations sont pertinentes et exploitables. Les différents documents exécutés ne comportent pas d'erreur pour l'ouvrage.
C2.4.4	Indiquer sur un croquis, schéma ou dessin d'exécution une cote fonctionnelle d'un élément extérieur à intégrer (composant, intervention, accessoire, mobilité, etc..)	Dossier technique, plans.. Notices techniques Fiche technique Normes et DTU Poste de travail adapté (manuel et/ou informatisé)	Les conditions de fonctionnement sont définies. Les renseignements fournis prennent en compte les différentes fonctions de l'ouvrage.

CAPACITÉ GÉNÉRALE : C3 RÉALISER

C3.1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.1.1	Vérifier les dispositifs de protection collective du chantier et alerter si nécessaire sa hiérarchie	Plan de Prévention et de Sécurité Pour la Santé Consignes de sécurité écrites et ou orales	L'organisation du poste et de son environnement est conforme aux données et aux règles d'ergonomie. Le PPSPS est respecté.
C3.1.2	Protéger l'environnement immédiat de pose : - locaux habités ou non - installations et matériels	Moyens de protection des locaux et des biens : - bâches, emballages - panneaux de protection	Les locaux et les biens sont correctement protégés de tout dommage.
C3.1.3	Installer les moyens d'accès et plates-formes de travail adaptés	Échafaudage et garde corps Plate-forme, échelles Mode opératoire Consignes d'installation et de sécurité	Les moyens d'accès sont conformes et adaptés à la situation du chantier.
C3.1.4	S'équiper des protections individuelles adaptées à la situation du chantier	Protections individuelles, (Oreilles, yeux, mains, pieds, ...)	Les opérateurs utilisent bien les Équipements de Protection Individuels .
C3.1.5	Préparer les matériels, machines électroportatives et outillages adaptés au chantier	Matériels de chantier Machines portatives Outillages adaptés	Les matériels et machines préparés correspondent aux besoins. Le raccordement électrique est conforme aux normes.
C3.1.6	Préparer les produits et accessoires de mise en œuvre	Produits et accessoires de mise en œuvre	L'ensemble est préparé sans erreur
C3.1.7	Désinstaller le poste de travail en fin de chantier	Échafaudage et garde corps Plate-forme Mode opératoire, IPS, ...	Les matériels sont désinstallés conformément aux consignes de sécurité.
C3.1.8	Contrôler et ranger les matériels, machines et outillages	Matériels de chantier Machines portatives Outillages adaptés	Les matériels, machines et outillages sont rangés et prêts au réemploi.

C3.2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.2.1	Contrôler et réceptionner les supports : - les caractéristiques géométriques - les caractéristiques dimensionnelles - la nature et les caractéristiques physiques des matériaux	Dossier technique du chantier, plans, CCTP.. Matériels de contrôle et de mesurage DTU, normes en vigueur Situation de chantier	La nature, les dimensions et la géométrie des supports sont correctement évaluées. La procédure de réception des supports est fiable.
C3.2.2	Contrôler et réceptionner les produits et ouvrages : - les caractéristiques géométriques - les caractéristiques dimensionnelles - l'aspect, la finition, l'absence de dégradations, la qualité	Plan d'exécution, de pose Bon de livraison, listing Matériels de contrôle et de mesurage Situation de chantier	Les caractéristiques des produits et ouvrages sont conformes aux exigences du chantier. La procédure de réception des produits est fiable
C3.2.3	Contrôler quantitativement les produits et ouvrages à installer	Données écrites et orales Produits, ouvrages Bon de livraison, listing	Les quantités contrôlées correspondent aux besoins.
C3.2.4	Vérifier la finition et l'aspect des matériaux et produits en cours et en fin d'installation	Consignes écrites (du fabricant) et ou orales Matériaux, produits	Les ouvrages et produits satisfont aux exigences. Les défauts sont signalés.
C3.2.5	Contrôler la conformité des produits et ouvrages installés	Plan d'exécution, de pose Matériels de contrôle Moyens de mesurage	Les produits et ouvrages sont conformes aux plans et aux normes en vigueur.
C3.2.6	Vérifier le bon fonctionnement des ouvrages installés	Consignes écrites (du fabricant) et ou orales Normes de fonctionnement des ouvrages et mobilités	Les mobilités et leurs technologies associées fonctionnent correctement Les jeux, intervalles, joints, sont respectés.
C3.2.7	Consigner les résultats	Consignes écrites et/ou orales Fiche de contrôle qualité	Le compte rendu est fiable.
C3.2.8	Rendre compte des anomalies et/ou défauts constatés	Fiche de contrôle qualité Rapport de chantier	Les anomalies et/ou défauts sont signalés.

C3.3 Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.3.1	Identifier et vérifier les référentiels existants : - niveau de sol brut, sol fini... - aplomb des murs, des baies... - axes et alignement	Les plans (d'architecte, d'implantation) Les référentiels, tracés... Les structures existantes , les supports, etc.	Les référentiels existants sont identifiés et vérifiés d'après les données du dossier d'architecture.
C3.3.2	Identifier et vérifier les réservations existantes : - les baies, les trémies, etc. - les volumes de rangement, les dimensions intérieures, etc.	Les plans (architecte, d'implantation) Les structures existantes , les supports, etc. Matériels de contrôle et de mesurage	Les réservations existantes sont identifiés et vérifiées selon les plans d'exécution.
C3.3.3	Tracer l'implantation des ouvrages : - les axes, alignements, épaisseurs, - le niveau, l'aplomb, les surfaces de référence (dessus, façade apparente, seuil, plan de travail, etc.)	Dossier technique Plan d'implantation Matériels de traçage Matériels de nivellement	Les axes, alignements et repères sont implantés sans erreur. Les surfaces fonctionnelles de référence sont correctement positionnées
C3.3.4	Tracer les répartitions : - division arithmétique, symétrie par rapport à un axe, etc. - calepinage de panneaux, réseau rectiligne ou circulaire, etc.	Dossier technique Plan d'implantation Ouvrages, produits Documentation technique Matériels de traçage Gabarit de répartition Règles et piges	Les répartitions respectent les caractéristiques des produits et supports. Le calepinage est régulier et conforme aux exigences et normes.
C3.3.5	Identifier les contraintes de mise en œuvre, obstacles, réseaux, avancement imprévu ou retard des travaux, etc.	Dossier technique Plan d'implantation Consignes écrites et ou orales Planning des travaux	Les différentes contraintes organisationnelles sont identifiées et prises en compte.
C3.3.6	Approvisionner et répartir les ouvrages, produits et matériaux sur les différentes zones d'installation du chantier	Dossier technique Plan d'implantation Moyens de manutention Bon de livraison, listing	L'approvisionnement est juste et complet. Les risques de déformation ou de dégradation sont pris en compte lors du stockage provisoire.

C3.4 Poser les menuiseries extérieures et les fermetures

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.4.1	Installer et présenter les menuiseries et fermetures pour la mise en position provisoire	Ouvrages et produits Matériels de manutention et de levage Mode opératoire, consignes	La mise en position est correcte. Le mode opératoire est respecté.
C3.4.2	Ajuster et maintenir en position temporaire les ouvrages	Consignes orales et écrites Dispositifs de maintien en position provisoire	Le maintien en position est conforme aux contraintes et spécifications.
C3.4.3	Couper, traîner, ajuster les éléments d'adaptation (tapées, pré-batis, pré-cadres, tasseaux)	Moyens matériels Données écrites et ou orales	La mise en œuvre est conforme aux plans de pose et aux consignes.
C3.4.4	Utiliser les machines portatives de chantier	Matériels portatifs Instructions de sécurité	L'utilisation des matériels est rationnelle
C3.4.5	Régler les ouvrages - niveau et aplomb - alignement, jeux, épaisseurs, .	Moyens matériels de réglage Normes et DTU	Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et instructions.
C3.4.6	Régler les mobilités et organes de fonctionnement de l'ouvrage (translation, rotation, ...)	Organes de mobilité Moyens matériels de réglage et d'ajustement	Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C3.4.7	Reconnaître et mettre en œuvre les fixations adaptées : - scellement hydraulique - scellement chimique - fixation mécanique	Produits et techniques de fixation et de scellement Documentation technique Consignes de mise en œuvre	Les consignes de mise œuvre sont respectées Les fixations respectent les contraintes imposées.
C3.4.8	Installer les garnitures et accessoires, les éléments de décoration et de sécurité	Les éléments de manœuvre. Les éléments décoratifs Documentation technique	La mise en œuvre respecte les critères esthétiques et fonctionnels.
C3.4.9	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier	Moyens d'application Matériels et produits Protections individuelles	Les opérations de finition sont bien exécutées. L'esthétique est respectée.
C3.4.10	Déposer et évacuer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens et l'environnement	Consignes orales ou écrites Moyens matériels de démontage et d'évacuation des déchets	Le démontage permet la réutilisation du support. La protection des locaux et des biens est assurée.
C3.4.11	Respecter le temps alloué	Temps alloué	Le temps est respecté.

C3.5 Poser les aménagements intérieurs et les mobiliers d'agencement

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.5.1	Installer et présenter de façon provisoire les éléments d'agencement et/ou mobilier selon l'implantation	Agencements et mobiliers Moyens de manutention Plans d'exécution, de pose Mode opératoire, consignes	La mise en position est correcte. Le mode opératoire est respecté.
C3.5.2	Ajuster et maintenir en position temporaire les différents éléments ou composants	Consignes orales et écrites Dispositifs de maintien en position provisoire	Le maintien en position est conforme aux contraintes et spécifications.
C3.5.3	Couper, traîner, ajuster les pièces d'adaptation au support ou de raccordement entre éléments ou composants	Moyens matériels Données écrites et ou orales Mode opératoire	La mise en œuvre est conforme aux plans de pose et aux consignes.
C3.5.4	Assembler et solidariser entre eux les différents éléments ou composants	Matériels portatifs Instructions de sécurité Mode opératoire	L'utilisation des matériels est rationnelle
C3.5.5	Régler les positions : - niveau et aplomb - alignement, jeux, épaisseurs, .	Moyens matériels de réglage et de contrôle Normes et DTU	Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et instructions.
C3.5.6	Régler les mobilités et organes de fonctionnement : (translation, rotation, ...)	Organes de mobilité Moyens matériels de réglage et d'ajustement	Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C3.5.7	Mettre en œuvre les fixations adaptées au support : - scellement hydraulique - fixation mécanique	Produits et techniques de fixation et de scellement Documentation technique Consignes orales ou écrites	Les consignes de mise œuvre sont respectées Les fixations respectent les contraintes imposées.
C3.5.8	Installer les habillages et accessoires, les éléments de décoration	Les éléments de manœuvre Les éléments décoratifs Documentation technique	La mise en œuvre respecte les critères esthétiques et fonctionnels.
C3.5.9	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier	Moyens d'application Matériels et produits Protections individuelles	Les opérations de finition sont bien exécutées. L'esthétique est respectée.
C3.5.10	Déposer et évacuer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens et l'environnement	Consignes orales ou écrites Moyens matériels de démontage et d'évacuation des déchets	Le démontage permet la réutilisation du support. La protection des locaux et des biens est assurée.
C3.5.11	Respecter le temps alloué	Temps alloué	Le temps est respecté.

C3.6 Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.6.1	Installer les éléments supports de répartition : - lambourdes, plaques... - tasseaux, cadres... - lisses et profils...	Moyens matériels de réglage et de fixation Normes et DTU Plan de répartition	Les prescriptions des normes de positionnement sont respectées.
C3.6.2	Régler les ouvrages et supports : - niveau, aplomb - alignement, planéité	Moyens matériels de réglage Normes et DTU	Les références de niveau, aplomb, alignement et planéité sont respectées.
C3.6.3	Reconnaître les produits de liaison et fixation	Fiches techniques des produits Produits et accessoires	Les produits sont adaptés. Les consignes sont respectées.
C3.6.4	Mettre en œuvre les fixations adaptées - clouage, vissage, clipsage, - scellement hydraulique, chimique, ...	Données orales ou écrites Fixations mécaniques : (vis, pointes, chevilles...) Fixations hydrauliques : (mortier, plâtre, ciment...) Fixations chimiques : (colle, mastic, scellement..) Consignes de mise en œuvre des produits	Les consignes de mise œuvre sont respectées. La résistance des fixations est conforme aux exigences de stabilité.
C3.6.5	Mettre en œuvre les produits : - parquets traditionnels et flottants, planchers bois, etc. - lambris assemblés ou lambris panneaux, habillages muraux - plafonds bois décoratifs et faux plafonds, etc.	Données orales et/ou écrites Les produits Les modes opératoires Les moyens matériels Normes et DTU	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les produits installés respectent la qualité décorative de l'ouvrage.
C3.6.6	Utiliser les machines portatives de chantier	Les matériels portatifs, les règles de sécurité	L'utilisation répond aux règles de sécurité.
C3.6.7	Couper, traîner, ajuster les divers éléments de l'ouvrage	Moyens matériels Données écrites ou orales	Les produits sont correctement ajustés.
C3.6.8	Réaliser les opérations de finition et de retouche sur le chantier	Méthodes d'applications Matériels, produits, Protection des biens et de l'environnement	Les consignes de mise en œuvre sont respectées L'aspect esthétique est respecté.
C3.6.9	Respecter le temps alloué	Temps alloué	Le temps alloué est respecté

C3.7 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.7.1	Reconnaître les produits : - d'étanchéité, - de jointoiment, - de calfeutrement - d'isolation	Fiches techniques produits Documentation technique Produits et accessoires	Les produits sont identifiés. Les caractéristiques et contraintes sont établies.
C3.7.2	Mettre en œuvre les produits : - d'étanchéité à l'air - d'étanchéité à l'eau sur menuiseries extérieures	Produits d'étanchéité Données orales et écrites Matériels de pose Mode opératoire	Les consignes de mise œuvre sont respectées. L'étanchéité est assurée.
C3.7.3	Mettre en œuvre les produits de jointoiment et de calfeutrement - sur les menuiseries extérieures - sur les menuiseries intérieures - sur les fermetures	Produits et matériels Données orales et ou écrites Consignes de mise en œuvre	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les joints sont conformes.
C3.7.4	Mettre en œuvre les isolants thermiques et acoustiques sur : - cloisons, habillages, ... - parquets, lambris, plafonds	Produits isolants Données orales ou écrites Consignes de mise en œuvre	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les produits sont correctement placés.
C3.7.5	Installer ou remplacer des vitrages et miroiteries : - sur les menuiseries extérieures et intérieures, ... - sur les agencements et mobiliers, ... - sur des travaux neufs ou en rénovation...	Produits verriers et miroiteries prêts à poser Produits d'étanchéité Techniques de fixation Matériels de manutention et de mise en position Données orales ou écrites Consignes de mise en œuvre ----- Technique de pose limitée aux différents types de joints et parclofes standard	Les consignes de mise œuvre sont respectées. Les produits sont correctement placés. Le calage est conforme. L'étanchéité est assurée. Les règles de manutention sont respectées.

C3.8 Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages.

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.8.1	Regrouper et contrôler les matériels, matériaux, produits et ouvrages	Données orales et /ou écrites - Plan de stockage - Nomenclature, listing	Les matériels, matériaux et ouvrages sont regroupés selon les besoins.
C3.8.2	Stocker et ranger rationnellement les matériels, matériaux et produits	Matériel de manutention Transpalette manuels Espace de stockage	Les matériels et matériaux sont manipulés et stockés suivant les consignes.
C3.8.3	Conditionner et protéger les produits et ouvrages fabriqués	Bon de livraison, listing Matériels d'emballage et de conditionnement Moyens de protection	Les produits et ouvrages fabriqués sont conditionnés et protégés selon les consignes.
C3.8.4	Charger et/ou décharger les matériaux, matériels, produits et ouvrages	Matériel de manutention Transpalette manuels Bon de livraison, listing Moyen de transport	La manutention et le chargement respectent : - L'ordre de livraison. - Les règles de sécurité
C3.8.5	Appliquer les règles de prévention et de sécurité	Textes réglementaires en vigueur. I nstructions P ermanentes de S écurité É quipements de P rotection I ndividuelle	Les règles de prévention et de sécurité sont respectées. Le port des équipements individuels est effectif.

C3.9 Fabriquer en atelier des sous ensembles simples et des éléments d'adaptation

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.9.1	Reporter et tracer les formes et dimensions relevées sur les éléments à fabriquer / adapter	Relevé de chantier, gabarit Croquis d'exécution Dessin de fabrication	Les tracés d'éléments à usiner sont justes et exploitables.
C3.9.2	Réaliser des usinages simples : - débit de bois massifs avivés - débit de panneaux - corroyage et calibrage - profilage de pièces droites, feuillure, rainure et moulure	Machines conventionnelles pré-équipées en outillages Données écrites et orales : - dessin de fabrication - croquis de réalisation - moyens de contrôle	L'utilisation des machines est conforme au mode de fabrication et aux règles de sécurité.
C3.9.3	Réaliser des liaisons simples : - enfourchement, mi-bois, .. - pigeon, languettes rapportées, - organes d'assemblage rapportés, etc...	Machines conventionnelles pré-équipées en outillages Outillages manuels Dessin de fabrication Croquis de réalisation	L'usinage est conforme à la chronologie des opérations proposée. Les cotes réalisées sont justes.
C3.9.4	Réaliser des placages sur machine pré-réglée : - en surface plane - sur chant droit	Moyens matériels de placage en plan ou sur chant	La conduite de la machine est conforme. Le produit fini respecte les critères de qualité requis.
C3.9.5	Réaliser une pièce ou un usinage à partir d'un gabarit établi sur chantier	Machines conventionnelles pré-équipées en outillages Gabarit de forme ou relevé de chantier	La forme ou l'usinage sont conformes aux gabarits et relevés de chantier.
C3.9.6	Assembler et monter un ouvrage plan : - coller et solidariser les liaisons - ferrer et installer les organes de mobilités - poser des quincailleries et accessoires de décoration	Moyens matériels de serrage et de cadrage Données écrites et orales : - Dessin de fabrication - Croquis de réalisation Quincailleries	Les organes de liaison et les équipements sont correctement installés Les dimensions et la géométrie sont exactes. Le fonctionnement est satisfaisant.
C3.9.7	Assurer la finition de l'ouvrage réalisé	Matériels de ponçage et de finition	Les surfaces sont propres et prêtes à être traitées.
C3.9.8	Contrôler la conformité des éléments préparés	Moyens de contrôle	Les éléments réalisés sont conformes aux données.
C3.9.9	Appliquer les règles et les procédures de prévention et de sécurité	Consignes de prévention de sécurité Temps alloué	Les règles de prévention et de sécurité sont respectées Le temps est respecté.

C3.10 Assurer la maintenance des matériels et des outillages

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.10.1	Contrôler l'état de coupe de l'outillage	Données écrites et ou orales Outillages manuels et/ou mécaniques	L'état de coupe des outils est vérifié et conforme aux données.
C3.10.2	Affûter les outillages manuels	Matériels d'affûtage Consignes de sécurité	L'affûtage est réalisé correctement et en toute sécurité
C3.10.3	Remplacer les outils de coupe sur les machines portatives	Données écrites et ou orales Outils de coupe standard de remplacement	Le remplacement des outils de coupe est conduit sans risque ni erreur.
C3.10.4	Nettoyer et assurer la maintenance des matériels de chantier	Données écrites et ou orales Documentation technique des matériels	La maintenance est effectuée suivant la méthode prescrite.
C3.10.5	Respecter le temps alloué	Temps alloué	Le temps donné est respecté.

C3.11 Gérer l'environnement de chantier

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C3.11.1	Identifier et effectuer le tri sélectif des différents types de déchets. - Produits revalorisés - Produits détruits - Produits récupérés et stockés	Consignes orales et/ou écrites Moyens matériels (containers, sacs, poubelles)	L'identification et le tri sont réalisés sans erreur. Les consignes sont respectées.
C3.11.2	Évacuer les déchets selon les conditions du chantier	Moyen de transport Transporteur agréé	L'évacuation est effectuée avec le moyen adapté.
C3.11.3	Protéger les lieux et les biens des dommages éventuels	Moyens matériels de protection Consignes orales et écrites	La protection des lieux et des biens est conforme aux consignes.
C3.11.4	Appliquer les consignes de sécurité (fiche sécurité...)	Consignes de prévention de sécurité	Les règles de prévention et de sécurité sont respectées
C3.11.5	Respecter le temps alloué	Temps alloué, planning	Le temps est respecté.

TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES UNITÉS DE CERTIFICATION

UNITÉS DE CERTIFICATION		U 1	U 2	U 3
COMPÉTENCES				
C1	1 - Identifier et décoder des documents techniques	X	X	X
	2 - Relever les caractéristiques d'une situation de chantier	X	X	X
	3 - Rendre compte d'une activité		X	
C2	1 - Interpréter une solution technique	X		
	2 - Établir les quantitatifs de produits et composants	X		
	3 - Compléter les modes opératoires d'installation/pose	X		
	4 - Traduire graphiquement une solution technique	X	X	X
C3	1 - Installer et mettre en sécurité son poste de pose	X	X	X
	2 - Vérifier la conformité des supports et des ouvrages		X	X
	3 - Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier		X	
	4 - Poser les menuiseries extérieures et les fermetures		X	
	5 - Poser les aménagements intérieurs et les agencements		X	
	6 - Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds		X	
	7 - Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation		X	
	8 - Conditionner, stocker, charger, décharger les ouvrages		X	
	9 - Fabriquer en atelier des éléments d'adaptation			X
	10 - Assurer la maintenance des matériels et des outillages		X	X
	11 - Gérer l'environnement de chantier	X	X	

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

II – SAVOIRS ASSOCIÉS

**TABLEAU DE MISE EN RELATION
DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIÉS**

S'INFORMER – INFORMER	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C1.1 Identifier et décoder des documents techniques	X	X	X	X	X	X	X	X
C1.2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage/d'une situation de chantier		X	X	X	X		X	
C1.3 Rendre compte d'une activité	X	X	X	X	X	X	X	X

TRAITER - INTERPRÉTER	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C2.1 Interpréter une solution technique		X	X	X	X			
C2.2 Établir les quantitatifs de produits et composants		X	X	X	X		X	
C2.3 Compléter les modes opératoires d'installation/pose		X	X	X	X	X	X	
C2.4 Traduire graphiquement une solution technique		X	X	X	X			

RÉALISER	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C3.1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose	X		X		X	X		X
C3.2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages		X	X	X	X		X	
C3.3 Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier		X	X		X	X		
C3.4 Poser les menuiseries extérieures et les fermetures			X	X	X	X	X	
C3.5 Poser les aménagements intérieurs et les agencements			X	X	X	X	X	
C3.6 Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds			X	X	X	X	X	
C3.7 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité /d'isolation			X	X	X	X		
C3.8 Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages	X		X	X	X	X		
C3.9 Fabriquer en atelier des sous-ensembles simples et des éléments d'adaptation		X	X	X	X	X	X	
C3.10 Assurer la maintenance des matériels et des outillages					X	X		X
C3.11 Gérer l'environnement de chantier	X			X		X		X

SOMMAIRE des SAVOIRS ASSOCIÉS

S 1	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT	
	1 - Les intervenants 2 - Les relations entre les intervenants 3 - Le statut juridique des entreprises	4 - La qualification des personnels 5 - Les garanties et responsabilités 6 - Les différents types de marchés
S 2	LA COMMUNICATION TECHNIQUE	
	1 - L'expression graphique 2 - Les conventions et normes de représentation 3 - Les codes et langages 4 - Les outils de représentation	5 - La réalisation graphique 6 - L'expression technique et orale 7 - L'expression graphique à caractère artistique
S 3	LES OUVRAGES	
	1 - Les types d'ouvrages 2 - Le système de conception et de construction des ouvrages 3 - Les liaisons	4 - Les composants et quincailleries 5 - Les technologies auxiliaires 6 - L'histoire des techniques associées aux ouvrages anciens
S 4	LES MATERIAUX ET PRODUITS	
	1 - Les types de matériaux et produits 2 - Les caractéristiques physiques des matériaux et produits	3 - Les caractéristiques mécaniques des matériaux et produits 4 - Les anomalies et altérations des bois
S 5	LES PROCEDES ET PROCESSUS DE REALISATION	
	1 - Les moyens et techniques de production 2 - Les techniques d'usinage par enlèvement de matière 3 - Les techniques d'assemblage et de montage 4 - Les techniques de finition 5 - Les techniques de manutention, stockage, chargement et transport 6 - Les techniques de pose 7 - L'organisation des processus	1-1 - La cinématique de la machine 1-2 - La cinématique de génération 1-3 - Le réglage et la mise en œuvre 2-1 - Les procédés d'usinage 2-2 - La cinématique de la coupe 2-3 - Les outils de coupe 6-1 - Les techniques d'implantation 6-2 - Les techniques de mise en position provisoire 6-3 - Les techniques de maintien et de fixation 7-1 - Les étapes de fabrication et d'installation 7-2 - L'organisation de la phase et de la sous-phase 7-3 - L'organisation du poste de travail
S 6	LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	
	1 - Les principes généraux 2 - La prévention 3 - La conduite à tenir en cas d'accident 4 - Les manutentions manuelles et mécaniques	5 - Les principaux risques 6 - La protection du poste de travail 7 - La protection de l'environnement 8 - Les risques spécifiques
S 7	LE CONTROLE ET LA QUALITE	
	1 - Le concept de qualité 2 - Les types de contrôle	3 - Les moyens de contrôle 4 - Les procédés de contrôle
S 8	LA MAINTENANCE DES MATERIELS	
	1 - La maintenance préventive de 1 ^{er} niveau	2 - La maintenance corrective

S 1	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LES INTERVENANTS</p> <p>Le maître d’ouvrage ou le client Le maître d’œuvre et/ou les conseillers : concepteur, architecte, décorateur, conseillers techniques : thermique, acoustique, etc... La coordination technique et de sécurité L’entreprise générale pilote Les autres corps d’état ou partenaires Les fournisseurs de produits ou composants Les sous-traitants et/ou co-traitants Les organismes techniques (CTBA, CSTB, AFNOR...)</p>	<p>CITER le rôle et les limites d’intervention de chacun de ces intervenants.</p>
<p>2 – LES RELATIONS ENTRE LES INTERVENANTS</p>	<p>CITER les différentes relations entre les intervenants.</p>
<p>3 – LE STATUT JURIDIQUE DES ENTREPRISES</p> <p>Les différents statuts des entreprises (S.A.R.L, S.A, S.N.C, etc....) L’organisation interne de l’entreprise Les secteurs d’activités, d’intervention</p>	<p>INDIQUER les différents types d’entreprises. EXPLIQUER la fonction et le domaine d’intervention et de responsabilité des intervenants.</p>
<p>4 – LA QUALIFICATION DES PERSONNELS</p> <p>Les conventions collectives</p>	<p>INDIQUER les différents niveaux de qualification des personnels. PRECISER leurs fonctions et responsabilités.</p>
<p>5 – LES GARANTIES ET RESPONSABILITES</p> <p>La garde de l’ouvrage jusqu’à la réception L’état de parfait achèvement des travaux Les garanties et assurances La responsabilité civile</p>	<p>PROPOSER une description simple des responsabilités de l’entreprise en terme de garantie.</p>
<p>6 – LES DIFFERENTS TYPES DE MARCHES</p> <p>Les marchés publics et/ou privés La sous-traitance et la co-traitance L’appel d’offre, la soumission, l’adjudication</p>	<p>CITER le type de marché et son mode de passation pour une affaire traitée.</p>

S 2	LA COMMUNICATION TECHNIQUE
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – L'EXPRESSION GRAPHIQUE</p> <p>Les plans d'architecte : plan de masse, plan de situation, etc.</p> <p>Le dossier de fabrication et/ou de pose : - descriptif, plan de définition et de détail, dessin de fabrication, etc. - planning, processus de réalisation, gammes et contrats de phases, etc.</p> <p>Les fonctions et relations entre les différents documents (normalisation, etc.)</p>	<p>IDENTIFIER les différents dessins d'ensemble, de définition, de détail, de fabrication, etc.</p> <p>IDENTIFIER, LOCALISER, et NOMMER les différentes parties constitutives de l'ouvrage à partir des plans d'architecte ou de fabrication.</p> <p>IDENTIFIER les principales caractéristiques : (dimensions, formes, mobilités, situation...)</p> <p>IDENTIFIER ET PRECISER les fonctions et les relations entre les différents documents.</p>
<p>2 – LES CONVENTIONS ET NORMES DE REPRESENTATION</p> <p>Les conventions de représentation : vues, coupes, sections, détails, etc.</p> <p>La représentation normalisée des ouvrages, des composants, des produits, des liaisons, etc.</p> <p>Les documents complémentaires : esquisses, schémas, croquis, etc.</p> <p>Les tracés professionnels : épures, mise au plan, plan sur règle,</p> <p>Les documents techniques : nomenclatures, catalogues, fiches techniques, aide-mémoire</p> <p>Les documents normatifs (normes et DTU)</p>	<p>TRADUIRE ET EXPLOITER les conventions, les représentations, les symboles.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques des ouvrages : - géométriques - dimensionnelles - liaisons et fixations, mobilités...</p> <p>PRECISER ET TRADUIRE les spécifications de ces types de traçage.</p> <p>DECODER ET EXPLOITER les nomenclatures et les documents techniques.</p> <p>EXPLOITER les documents normatifs.</p>
<p>3 – LES CODES ET LANGAGES</p> <p>Les langages symboliques : - algorithmiques - schématiques - graphiques - les organigrammes</p> <p>La cotation de fabrication : - cotation directe/cumulée, absolue/relative, .. - surface référentielle, intervalle de tolérance.</p>	<p>IDENTIFIER les différentes formes de langages.</p> <p>IDENTIFIER ET EXPLOITER les codes et le langage des différents dessins et/ou schémas.</p> <p>DECODER ET INTERPRETER la cotation établie sur un dessin d'architecte, de fabrication, de détail...</p>

S 2	LA COMMUNICATION TECHNIQUE (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>4 – LES OUTILS DE REPRESENTATION</p> <p>Les outils informatisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de logiciels professionnels de tracé, d'optimisation, de D.A.O, etc. - la consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles <p>Les outils manuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tracé manuel d'épures et mises au plan - le tracé à main levée, le croquis, etc. 	<p>INTERPRETER ET UTILISER les données informatiques pour la réalisation d'un débit, d'un dessin de détail, etc.</p> <p>RECHERCHER ET INTERPRETER des données sur un site professionnel ou un centre de ressources.</p> <p>ÉTABLIR, EXPLOITER un tracé professionnel : épure simple, relevé ou croquis descriptif...</p>
<p>5 – LA REALISATION GRAPHIQUE</p> <p>Les règles de représentation des dessins d'ensemble et de définition</p> <p>Les codes et langages de représentation</p> <p>La cotation de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface référentielle de cotation - intervalle de tolérance - cotes directes ou calculées - cotes machines - cotes outils - cotes appareillages 	<p>RECENSER les conditions fonctionnelles.</p> <p>INTERPRETER une désignation normalisée relative à des grandeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - linéaires - angulaires - géométriques (forme, jeu, position...) - d'état de surface <p>ÉNUMERER ET CLASSER les critères de choix d'une surface de référence.</p> <p>ÉTABLIR la cotation d'un élément simple.</p>
<p>6 – L'EXPRESSION TECHNIQUE ET ORALE</p> <p>A partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la représentation graphique schématique - les moyens de communication écrite - la communication orale et l'élocution - la connaissance des termes techniques et des moyens de communication gestuels 	<p>REALISER un dessin, un schéma ou un croquis d'une pièce simple, d'une liaison...</p> <p>INFORMER son encadrement, le client, les autres corps d'état à l'aide de moyens oraux, schématiques ou écrits des problèmes rencontrés lors de la réalisation d'un ouvrage ou au cours de sa mise en place.</p>
<p>7 - L'EXPRESSION GRAPHIQUE A CARACTERE ARTISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les motifs décoratifs : <ul style="list-style-type: none"> * reproduction * agrandissement ou réduction * adaptation selon rampant ou forme - La connaissance des styles 	<p><u>A partir de modèles existants :</u></p> <p>REPLACER l'ouvrage dans un contexte historique et régional avec ses particularités.</p> <p>EXPLICITER les caractéristiques et particularités de l'ouvrage étudié.</p>

S 3	LES OUVRAGES
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LES TYPES D’OUVRAGES</p> <p>LES MENUISERIES EXTERIEURES</p> <p><i>Ouvertures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis - Portes d'entrées - Portes Fenêtres - Fenêtres - Façade menuisée décorative <p><i>Fermetures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volets ou persiennes - Volets roulants - Portes de garages - Portails et portillons <p>LES MENUISERIES INTERIEURES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloisons bois et distribution - Portes intérieures - Placards - Habillages - Parquets et lambris - Habillages plafond bois - Escaliers <p>L’AGENCEMENT ET LE MOBILIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafond bois décoratif - Comptoir, présentoir - Mobilier meublant - Mobiliers de collectivités - Rangement fonctionnel - Façade murale habillage 	<p>IDENTIFIER les différents types d’ouvrages et/ou produits par famille.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques fonctionnelles, la destination et les performances des ouvrages et/ou des produits.</p> <p>DECOMPOSER les ouvrages et/ou produits selon leur structure en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensembles - Sous-ensembles - Éléments <p>DECRIRE la structure et le fonctionnement global des ouvrages et/ou des produits.</p> <p>DECRIRE le processus de mise en œuvre et d’installation des différents ouvrages et/ou produits.</p>
<p>2 - LE SYSTEME DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES</p> <p>Les normes et DTU relatifs à la construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classement, agrément, Label... Conditions de fonctionnement... Niveau de performance <p>La terminologie, désignation des éléments</p>	<p>IDENTIFIER le classement fonctionnel et les performances des ouvrages et/ou produits.</p> <p>DECRIRE le fonctionnement et ses conditions (dimensions, positions, jeux, formes...) par rapport à l’environnement.</p> <p>NOMMER l’ouvrage et ses éléments</p>

S 3	LES OUVRAGES (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>3 - LES LIAISONS</p> <p>Les types et familles de liaisons</p> <p>Les caractéristiques et critères de choix des liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faisabilité - la résistance - le caractère démontable -le coût, etc. <p>La cohérence et la compatibilité des liaisons avec l'environnement immédiat (fonctionnel, esthétique, physico-chimique...)</p>	<p>IDENTIFIER ET PRECISER les différents types et formes de liaisons.</p> <p>CLASSER les liaisons par familles (rencontre, élargissement, mobilité, fixation, etc.)</p> <p>ÉNONCER les critères de faisabilité (technologiques, économiques...)</p> <p>IDENTIFIER les sollicitations rencontrées dans les liaisons.</p> <p>DECRIRE la compatibilité entre la liaison et l'objet technique associé à son environnement.</p>
<p>4 – LES COMPOSANTS ET QUINCAILLERIES</p> <p>Les types de composants et quincailleries</p> <p>Les caractéristiques et critères de choix des quincailleries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fonction assurée - l'esthétique - la résistance - le coût, etc. <p>La compatibilité : résistance, esthétique, coût...</p>	<p>IDENTIFIER les différents composants, leur nature, leur fonction.</p> <p>PRECISER le domaine d'utilisation d'un composant ou d'une quincaillerie.</p> <p>DECRIRE le fonctionnement et les conditions de mise en œuvre des différents composants.</p>
<p>5 - LES TECHNOLOGIES AUXILIAIRES</p> <p>Les mobilités électriques, pneumatiques...</p> <p>Les maintiens et fixations mécaniques, chimiques, hydrauliques...</p> <p>Les systèmes d'alarme et de sécurité</p>	<p>EXPLOITER les fiches et renseignements techniques associés à la mise en œuvre de ces technologies auxiliaires.</p>
<p>6 – L'HISTOIRE DES TECHNIQUES ASSOCIEES AUX OUVRAGES ANCIENS</p> <p>Les ouvrages anciens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - époque, style, composition, structure... - fonctionnement, contraintes d'intervention - matériaux utilisés, liaisons, etc. 	<p>IDENTIFIER les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession.</p> <p>IDENTIFIER ET DECRIRE les profils et liaisons utilisés.</p>

S 4	LES MATÉRIAUX ET PRODUITS
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LES TYPES DE MATERIAUX ET PRODUITS</p> <p>Le matériau Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois massif - Bois lamellé, stratifié... - Bois reconstitué, densifié, stabilisé <p>Les matériaux et produits en plaques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contre-plaqués, lattés, placages... - Les panneaux de particules - Les panneaux de fibres - Les panneaux de particules orientées - Les produits stratifiés, mélaminés... - Les produits et papiers décoratifs... - Les produits verriers <p>Les produits de jointoiment / calfeutrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mastic en cordon préformé ou à extruder - Les mousses à cellules ouvertes ou fermées - Les profilés métalliques et PVC... <p>Les produits de fixation et d'assemblage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits adhésifs - Les quincailleries et accessoires - Les organes de mobilité, rotation, translation <p>Les produits de traitement, de préservation et de finition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits fongicides et insecticides - Les produits de finition, peintures, lasures, vernis, huile, cire... 	<p>CITER ET RECONNAITRE les essences de bois usuelles et leurs origines.</p> <p>RECONNAITRE les différentes parties de l'arbre, de sa coupe transversale, etc.</p> <p>NOMMER les produits d'usage courant.</p> <p>CLASSER les matériaux et produits par famille ou variétés.</p> <p>EXPLICITER les processus et les procédés d'obtention des matériaux et produits.</p> <p>ÉNONCER les caractéristiques commerciales et/ou normalisées des divers matériaux et produits d'usage courant.</p> <p>LIRE ET EXPLOITER les fiches techniques et les abaques liés aux caractéristiques physiques des matériaux et produits.</p> <p>RECONNAITRE les matériaux et produits sur les plans et/ou sur le site de mise en œuvre.</p> <p>RECONNAITRE le classement d'un matériau.</p> <p>IDENTIFIER ET EXPLICITER les relations entre les propriétés du matériau et/ou du produit et les contraintes d'utilisation (fonction usage)</p>
<p>2 – LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES MATERIAUX ET PRODUITS</p> <p>Les caractéristiques du matériau bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensions, masse volumique - aspect, couleur et texture... - équilibre hygroscopique, rétractabilité... - influence du séchage <p>Procédés et moyens de séchage du bois</p> <p>Les caractéristiques des matériaux et produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensions, masse volumique, variations... - fluidité, viscosité... des produits de finition 	<p>MESURER le taux d'humidité d'un matériau.</p> <p>IDENTIFIER ET EXPLOITER les phénomènes de rétractabilité.</p> <p>ÉNONCER ET EXPLIQUER les différents procédés et moyens de séchage du bois.</p> <p>LIRE ET EXPLOITER les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des produits.</p>

S 4	LES MATÉRIAUX ET PRODUITS (suite)
------------	--

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>3 – LES CARACTERISTIQUES MECANIQUES DES MATERIAUX ET PRODUITS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de sollicitation et contrainte : (flexion, traction, compression...) - Notions de déformation (flèche, flambage, etc.) 	<p>COMPARER les performances d'un matériau ou d'un produit par rapport aux sollicitations.</p> <p>PRECISER les efforts et effets sur le matériau. PRECISER les conditions de mise en œuvre.</p>
<p>4 – LES ANOMALIES ET ALTERATIONS DES BOIS.</p> <p>Les différents types d'anomalies : (nœud, excroissances, contre fils...)</p>	<p>IDENTIFIER ET RECONNAÎTRE les anomalies et altérations des bois.</p> <p>ESTIMER l'importance de ces dégradations.</p> <p>ÉVALUER les conséquences pour la mise en œuvre de ce matériau.</p>

S 5	LES PROCÉDÉS ET PROCESSUS DE RÉALISATION
------------	---

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LES MOYENS ET TECHNIQUES DE PRODUCTION</p> <p>1-1 La cinématique de la machine</p> <p>Les mouvements par rapport à un axe La définition du mouvement de translation Les notions de trajectoire, de référentiel de mouvement...</p>	<p>IDENTIFIER le ou les mouvements de génération disponibles par rapport au bâti.</p> <p>IDENTIFIER le ou les référentiels machine.</p>
<p>1-2 La cinématique de la génération</p> <p>La notion d'élément géométrique générateur : - le point, la droite, la courbe Le principe de génération des surfaces obtenues par combinaison : - des éléments générateurs de l'outil - des mouvements de translation - des mouvements de rotation La définition des mouvements : - mouvement de coupe - mouvement d'avance</p>	<p>PRECISER le ou les principes de la génération.</p> <p>INDIQUER le ou les éléments générateurs de l'outil.</p> <p>IDENTIFIER le mouvement ou la combinaison de mouvements nécessaires appliqués à l'outil et/ou à la pièce.</p>

S 5	LES PROCÉDÉS ET PROCESSUS DE RÉALISATION (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1-3 Le réglage et la mise en œuvre</p> <p>Les conditions de mise en œuvre d'un système de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement du poste de travail, les entrées/sorties matières, l'accessibilité... - les énergies (électriques, pneumatiques...) - l'évacuation des déchets - Les outillages et accessoires... - les données techniques de réglage, de contrôle, de suivi des opérations, etc. <p>La méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les procédures de réglage et de mise en œuvre des mouvements - Les instructions permanentes de sécurité <p>Le positionnement et le maintien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les appuis : plan, linéaire, ponctuel - les référentiels géométriques (plan, droite,...) 	<p>ÉNONCER les conditions de réglage et de mise en œuvre d'un système de production.</p> <p>DETERMINER la valeur des paramètres de réglage et/ou de mise en œuvre dans le cas d'usinages simples.</p> <p>INDIQUER la méthode à respecter pour l'obtention d'un produit conforme au contrat « usinage simple ».</p> <p>ÉNONCER ET EXPLICITER les procédures de réglage et les instructions de protection et de sécurité.</p> <p>LOCALISER ET IDENTIFIER les liaisons élémentaires et les maintiens appropriés.</p>
<p>2 - LES TECHNIQUES D'USINAGE PAR ENLEVEMENT DE MATIERE</p> <p>2-1 Les procédés d'usinage</p> <p>La technologie de la coupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par enlèvement de copeau - par abrasion <p>Les techniques et matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage, corroyage, profilage, perçage, etc. - les matériels fixes et/ou portatifs - les machines conventionnelles... 	<p>ÉNONCER le principe des principaux procédés d'usinage.</p> <p>PRÉCISER les caractéristiques et particularités de chacun des procédés.</p> <p>ÉNONCER ET EXPLICITER les principales techniques correspondant à chacun de ces procédés, et les matériels qui y sont associés.</p> <p>ÉNONCER ET CLASSER les principales techniques d'usinage et leurs outillages associés par rapport aux formes à réaliser (surfaces planes, de révolution...)</p>
<p>2-2 La cinématique de la coupe</p> <p>Les paramètres influençant l'usinage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques du système d'usinage : <ul style="list-style-type: none"> o la vitesse d'avance o la fréquence de rotation - la nature de l'outil et de son arête tranchante - la nature du matériau (dureté, vit de coupe...) - les caractéristiques de l'opération effectuée : <ul style="list-style-type: none"> o Le niveau de qualité attendu 	<p>DETERMINER la fréquence de rotation d'un outil par calcul et/ou sur un abaque.</p> <p>CHOISIR la nature de l'arête tranchante.</p> <p>DETERMINER à l'aide de tableaux, la vitesse d'avance à respecter pour l'obtention d'un état de surface exigé.</p>

S 5	LES PROCÉDÉS ET PROCESSUS DE RÉALISATION (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>2-3 Les outils de coupe</p> <p>Les caractéristiques dimensionnelles Les caractéristiques géométriques : - forme, angles caractéristiques, etc. Les caractéristiques mécaniques et métallurgiques : (type d'acier, nuance, fixations,...) La nature et la forme de l'arête tranchante</p> <p>La sécurité et la réglementation</p>	<p>IDENTIFIER ET CLASSER les outils en fonction de leur destination, de leur forme. IDENTIFIER les différentes parties de l'outil. CARACTERISER les éléments de la partie active. INDIQUER le mode d'action (radial, tangentiel) ÉNUMERER les principaux matériaux utilisés pour la partie active.</p> <p>INDIQUER les conditions d'installation des outils (montage, vitesses...).</p> <p>ÉNONCER les principes de sécurité.</p>
<p>3 - LES TECHNIQUES D'ASSEMBLAGE ET DE MONTAGE</p> <p>Les types et caractéristiques des composants d'assemblage et de montage.</p> <p>Les techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-ensembles : (blocage, serrage, liaison provisoire...)</p> <p>Les techniques de mise en œuvre des produits en plaque (panneaux, placages, stratifiés...)</p> <p>La mise en œuvre et de réglage des : - éléments de solidarisation (vissage, agrafage, clouage, collage...) - organes de mobilité (rotation, translation...) - organes de condamnation et de sécurité - éléments de décoration. - vitrages et miroiteries</p>	<p>IDENTIFIER les différents composants (colle, inserts, ferrures, organes de liaison, fixation...)</p> <p>ÉNONCER les principes de mise et de maintien en position, de pose provisoire, de serrage...</p> <p>PRECISER les moyens de mise en œuvre. PRECISER leurs caractéristiques et leurs domaines d'utilisation. EXPLOITER les notices d'instruction et de montage.</p> <p>LISTER les moyens appropriés à l'installation et au réglage des différents organes.</p> <p>DECRIRE les méthodes utilisées.</p>
<p>4 - LES TECHNIQUES DE FINITION</p> <p>Les caractéristiques des supports et des produits de finition</p> <p>Les techniques de préparation des supports : - le ponçage, le rebouchage...</p> <p>Les techniques d'application des produits : - la brosse, le pistolet, etc.</p> <p>Les techniques d'égrainage et de lustrage des surfaces.</p>	<p>IDENTIFIER les caractéristiques des supports.</p> <p>EXPLOITER les fiches descriptives des produits et la fiche de donnée de sécurité.</p> <p>ÉNONCER ET DECRIRE les techniques : - de préparation du support. - d'application du produit de finition. - d'égrainage et de lustrage des surfaces.</p>

S 5	LES PROCÉDÉS ET PROCESSUS DE RÉALISATION (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>5 - LES TECHNIQUES DE MANUTENTION, STOCKAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT</p> <p>Les moyens de manutention et de transport manuels et mécaniques</p> <p>Les principes et règles de stockage des matériaux et produits</p> <p>Les caractéristiques des ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) Les règles de déplacement et de manœuvre des ouvrages et produits</p> <p>Les documents de gestion de chantier (bordereau de livraison, planning...)</p>	<p>IDENTIFIER les principaux moyens de manutention des ouvrages et produits.</p> <p>DETERMINER les aires, les lieux de stockage et les accès.</p> <p>INDIQUER les caractéristiques techniques des charges à déplacer.</p> <p>DETERMINER les points de maintien, de fixation provisoire, etc.</p> <p>IDENTIFIER ET EXPLOITER les documents de suivi du chantier.</p>
<p>6 – LES TECHNIQUES DE POSE</p> <p>6-1 Les techniques d’implantation Les références (origine, niveau, symétrie...) L'établissement d'une référence : - méthodes et moyens (niveau, laser...) Les repères normatifs (IGN, réseaux, DTU...)</p> <p>6-2 Les techniques de mise en position provisoire Les systèmes de mise en position (lève plaque, étau réglable, tirant, calages, etc.) Les moyens de mise en œuvre (outillages...)</p> <p>6-3 Les techniques de maintien et de fixation Les moyens de fixations (composants, produits) Les techniques et méthodes de serrage et fixation des ouvrages et produits Les moyens de mise en œuvre (outillages...) La relation entre les supports et les moyens de fixation (compatibilité, résistance, etc.)</p> <p>Les techniques de fixation par voie sèche et humide, Les techniques de collage rapide, etc.</p>	<p>IDENTIFIER les références existantes. ÉTABLIR les références manquantes sur un support existant.</p> <p>LIRE ET INTERPRETER les documents normatifs ou les plans nécessaires.</p> <p>DETERMINER un type de maintien provisoire adapté au support et au produit à installer.</p> <p>DETERMINER un type de fixation adapté au support et au produit à installer.</p> <p>IDENTIFIER les contrôles de mise en œuvre à effectuer (verticalité, horizontalité, jeux...)</p> <p>CHOISIR ET JUSTIFIER les moyens de mise en œuvre à utiliser.</p>

S 5	LES PROCÉDÉS ET PROCESSUS DE RÉALISATION (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>7 – L'ORGANISATION DES PROCESSUS</p> <p>7-1 Les étapes de fabrication et d'installation</p> <p>La définition du processus (graphique des phases, sous-phases, opérations...)</p> <p>Les contraintes d'antériorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - géométriques ; - dimensionnelles ; - technologiques (contraintes d'usinage, respect des formes, des fonctions,...). 	<p>A partir d'un dessin de fabrication et/ou d'une gamme d'usinage ou de montage :</p> <p>ÉNUMERER ET DIFFERENCIER les différentes étapes relatives à l'organisation d'une fabrication ou d'une installation.</p>
<p>7-2 L'organisation de la phase et de la sous phase</p> <p>Le concept des référentiels géométriques. Les critères géométriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cotation de définition du produit <p>Les critères technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stabilité de la pièce à usiner, à installer - accessibilité des outils par rapport aux surfaces, aux liaisons, aux supports, etc. - capacité des moyens mis en œuvre. <p>La notion de cotes directes ou calculées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cotes machines, cotes outils ; - cotes fonctionnelle. 	<p>IDENTIFIER les caractéristiques géométriques de la pièce à réaliser ou à installer.</p> <p>ÉNUMERER ET CLASSER les contraintes géométriques ou technologiques à prendre en compte.</p> <p>HIERARCHISER les opérations à effectuer.</p> <p>ÉNONCER ET EXPLICITER les diverses cotes de fabrication ou d'implantation.</p>
<p>7-3 L'organisation du poste de travail</p> <p>L'agencement du poste de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement du poste de travail, les entrées/sorties matières, l'accessibilité... - les énergies (électriques, pneumatiques...) - l'évacuation des déchets - la disposition des outillages et accessoires - les données techniques de réglage, de contrôle, de suivi des opérations, etc. <p>La place de l'opérateur, l'ergonomie, la sécurité Le circuit de déplacement minimal.</p>	<p>ÉNUMERER les critères relatifs à l'agencement et à l'organisation du poste de travail à l'atelier et/ou sur le site de pose.</p> <p>EFFECTUER un croquis de l'organisation spatiale d'un poste de travail pour une opération simple d'usinage, de montage, de finition ou d'installation sur chantier (E/S, opérateur, matière, outillages, etc..)</p>

S 6	LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX</p> <p>Les acteurs de la prévention dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT, le coordonnateur de sécurité</p> <p>Les organismes externes : OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail</p> <p>La réglementation Lois du 31/12/1991 et du 31/12/1993 Décret du 5/11/2001 : l'évaluation des risques Plan de prévention, PPSPS</p>	<p>ÉNONCER les missions générales de ces acteurs.</p> <p>REPERER l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité.</p> <p>REPERER le plan organisant la sécurité d'un atelier ou d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.</p>
<p>2 - LA PREVENTION</p> <p>Les risques d'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés au poste de travail - les risques liés à la co-activité à l'atelier ou sur le site de pose. <p>Les risques d'atteinte à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - les principales maladies professionnelles reconnues dans les métiers du bâtiment et du bois (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies, cancer de l'ethmoïde...) <p>L'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réglementation relative à l'hygiène sur les chantiers 	<p>IDENTIFIER les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités de l'atelier ou du chantier.</p> <p>ASSOCIER à chaque risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. <p>IDENTIFIER les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé.</p> <p>ASSOCIER à chaque nuisance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. <p>REPERER les installations mises à disposition (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches...)</p>
<p>3 - LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT</p> <p>Le programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)*</p>	<p><i>* La formation SST donnera lieu à la délivrance d'une attestation de formation reconnue dans les entreprises.</i></p> <p>PROTEGER, ALERTER (examiner et secourir)*</p>

S 6	LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>4 - LES MANUTENTIONS MANUELLES ET MECANIQUES</p> <p>Programme de formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)* Les techniques de manipulation et manutention Les règles d'économie d'effort</p> <p>Le choix des équipements de manutention mécanique L'organisation et l'optimisation du poste de travail</p>	<p><i>* La formation PRAP donnera lieu à la délivrance d'une attestation de formation reconnue dans les entreprises.</i></p> <p>ÉNONCER les règles de manipulation et de manutention.</p> <p>DETERMINER une technique de manipulation adaptée à chaque situation de travail. ORGANISER rationnellement son poste de travail.</p>
<p>5 - LES PRINCIPAUX RISQUES</p> <p>Le risque lié au travail en hauteur - les situations à risques. - les équipements de protection adaptés (échafaudages de pied et mobiles, garde-corps, nacelles, lignes de vie...)</p> <p>Le risque électrique - les situations de voisinage sous tension (coffrets d'alimentation, lignes aériennes, enterrées ou encastrées, éléments isolants défectueux...)</p> <p>Le risque chimique - les produits toxiques ou dangereux - la symbolisation des risques, l'étiquetage - les fiches de données de sécurité</p> <p>Le risque lié aux poussières de bois - Les dispositifs d'aspiration - les équipements de protection adaptés (masques, lunettes, etc.)</p> <p>Le risque lié à l'utilisation des machines portatives électriques et/ou pneumatiques, aux appareils sous pression</p>	<p>IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur. SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés.</p> <p>REPERER les risques de contact avec un élément sous tension. SIGNALER les situations de voisinage avec la tension.</p> <p>REPERER les produits toxiques ou dangereux. LISTER les consignes d'utilisation. UTILISER les équipements de protection adaptés</p> <p>UTILISER les dispositifs d'aspiration. UTILISER un masque adapté en cas d'absence d'aspiration des poussières</p> <p>CHOISIR ET VERIFIER la machine adaptée à la tâche à exécuter. SIGNALER les éléments défectueux. VERIFIER la présence des équipements de protection (carters, écrans, guidages...) SIGNALER les dysfonctionnements.</p>

S 6	LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>6 - LA PROTECTION DU POSTE DE TRAVAIL</p> <p>La signalisation de sécurité des ateliers et chantiers (balisage, protection, barrières...)</p> <p>Les Instructions Permanentes de Sécurité</p> <p>Les Équipements de Protection Individuelle</p>	<p>REPERER la signalisation de sécurité de l'atelier ou du chantier (port du casque, circulation...)</p> <p>IDENTIFIER ET VERIFIER les éléments de protection de son poste de travail (protections collectives et individuelles)</p>
<p>7 - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>La nature et le classement des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produits à revaloriser - produits à détruire - produits à récupérer et à stocker <p>L'évacuation des déchets : (tri, stocks, élimination sur place et évacuation...)</p> <p>Le nettoyage et remise en état des lieux</p> <p>Les nuisances sonores et les fumées</p>	<p>IDENTIFIER la nature des déchets.</p> <p>CLASSER les déchets selon leur mode d'élimination, de recyclage ou de stockage.</p> <p>REPERER les circuits d'élimination des déchets issus de l'atelier ou du chantier.</p> <p>IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage de l'atelier ou du chantier.</p>
<p>8 – LES RISQUES SPECIFIQUES</p> <p>Le risque lié aux colles, vernis et solvants</p> <p>Les étiquettes et Fiches de Données de Sécurité des produits (cf. programme VSP)</p> <p>Le risque lié à l'utilisation des machines-outils conventionnelles fixes et MOCN</p> <p>Les types de risques liés à l'utilisation des machines dangereuses (relation cause/effet)</p> <p>Les procédures et consignes de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Instructions Permanentes de Sécurité - les dispositifs de sécurité - les Équipements de Protection Individuelle (masques, lunettes, gants, etc.) - les dispositifs d'aspiration et d'évacuation 	<p>PROPOSER un mode opératoire et les ÉPI adaptés pour l'utilisation d'un produit à partir de l'étiquette et de la FDS</p> <p>CHOISIR ET VERIFIER la machine adaptée à la tâche à exécuter.</p> <p>IDENTIFIER le type de risque encouru sur un poste de travail spécifique.</p> <p>VERIFIER la présence des équipements de protection collective (carters, écrans, système de guidage...)</p> <p>DECODER les IPS (Instructions Permanentes de Sécurité) et appliquer les procédures d'utilisation de la machine.</p> <p>SIGNALER les dysfonctionnements.</p>

S 7	LE CONTRÔLE ET LA QUALITÉ
Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LE CONCEPT DE QUALITE</p> <p>La notion d'indicateur de qualité</p> <p>Les critères d'appréciation de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualitatif : le matériau, les dimensions, la géométrie, l'état de surface. - quantitatif : le nombre de pièces, le délai... <p>Les causes de non qualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la relation de cause à effet. 	<p>ÉNUMERER les conséquences de la non qualité (coût, délais, satisfaction client...)</p> <p>ASSOCIER les critères qualitatifs et quantitatifs aux caractéristiques d'une production.</p> <p>DECODER ET UTILISER un diagramme, cause/effet, un algorithme.</p> <p>ÉNUMERER les causes possibles de non qualité.</p>
<p>2 – LES TYPES DE CONTROLE</p> <p>Les documents de définition du produit.</p> <p>Les notions de contrôle et d'autocontrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnel, - géométrique, - hygrométrique. <p>L'intervalle de tolérance</p>	<p>DECODER les documents de définition.</p> <p>DISTINGUER la notion de mesure de la notion de contrôle.</p> <p>ÉNUMERER les types de contrôle à effectuer en cours de réalisation pour garantir la qualité.</p>
<p>3 – LES MOYENS DE CONTROLE</p> <p>Les différents matériels et moyens de contrôle</p> <p>Les fiches techniques et procédures d'utilisation</p>	<p>SELECTIONNER les matériels adaptés aux contrôles à effectuer.</p> <p>ÉNONCER les précautions d'emploi et les procédures à respecter.</p>
<p>4 – LES PROCEDES DE CONTROLE</p> <p>Les méthodes de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnel, - géométrique, - hygrométrique. <p>Les protocoles de mesurage et de contrôle</p> <p>Les procédures de mise en œuvre</p> <p>L'interprétation des résultats de la mesure</p> <p>La notification et/ou la saisie des résultats</p>	<p>DECRIRE le protocole et la mise en œuvre des matériels de contrôle.</p> <p>DECODER ET INTERPRETER la méthode, la procédure de contrôle.</p> <p>IDENTIFIER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une surface de référence - une surface d'appui <p>LOCALISER les points de mesures.</p> <p>EFFECTUER les mesurages</p> <p>DETECTER les défauts ou malfaçons.</p> <p>RENSEIGNER une fiche de contrôle.</p>

S 8	LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>1 – LA MAINTENANCE PREVENTIVE DE PREMIER NIVEAU</p> <p>Les types et niveaux de maintenance : - définition des interventions et actions effectuées et de la qualification requise.</p> <p>Les critères de définition d'une intervention de maintenance : - la périodicité, la durée, le cycle - le type, la nature de l'intervention</p> <p>Les documents de suivi et d'entretien : (fiches, notices, tableaux de bord...)</p>	<p>DIFFERENCIER les types de maintenance.</p> <p>ÉNUMERER ET EXPLICITER les interventions nécessaires à un entretien préventif de premier niveau.</p> <p>DECODER ET INTERPRETER un document de maintenance constructeur : - nettoyage à effectuer - contrôles visuels, essais, vérifications... - graissages et niveaux à compléter - organes à remplacer - périodicité de ces interventions - etc.</p> <p>RENSEIGNER le tableau de suivi d'un matériel.</p>
<p>2 – LA MAINTENANCE CORRECTIVE</p> <p>Les différentes causes probables d'un dysfonctionnement</p>	<p>IDENTIFIER la/les causes probables d'un dysfonctionnement.</p> <p>DECRIRE ET CONSIGNER les anomalies constatées.</p>

ANNEXE II

**PÉRIODE DE FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel des métiers du bois, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de production et/ou de chantier réels et d'intervenir sur des ouvrages ou produits existants.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les CAP du secteur professionnel des métiers du bois préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines sur un cycle de deux années. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) auxquelles s'ajoute éventuellement la formation à un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) d'équipements utilisés dans la profession et définis au §S6 des savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel des métiers du bois précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activité du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance candidats libres		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	
Menuisier Installateur								
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES								
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	3 h	CCF	
EP 2 – Installation d'ouvrages de menuiserie, agencement et revêtement	UP2	9 (1)	Mixte : CCF et ponctuelle pratique	- ----- 4 à 7 heures	Ponctuelle pratique	12 à 15 heures (2)	CCF	
EP 3 – Fabrication d'ouvrages spécifiques	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique	7 h	CCF	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL								
EG1 – Français et histoire - géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2h15	CCF	
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2h	CCF	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle		CCF	
Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (3)	UF		CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h30	CCF	

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Épreuve EP 1 : ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE

Coefficient : 4

UP 1

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention d'installation ou pose sur chantier.

A partir d'un ensemble de documents limité aux données strictement nécessaires à la description du ou des ouvrages à installer (forme, dimensions, constitution, contexte du chantier, etc.), et les conditions de réalisation (contraintes techniques, matériels et outillages disponibles, matériaux et accessoires, etc.), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et à proposer l'organisation de son intervention.

Il s'agit pour lui, d'identifier les diverses interventions prévues, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement les informations ou solutions techniques, de préparer les relevés et tracés professionnels d'implantation, de lister les opérations à effectuer, d'organiser son poste de pose sur chantier et de prévoir les matériels, outillages, produits et matériaux nécessaires.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- l'interprétation des documents d'installation et des consignes écrites ou orales,
- l'analyse des caractéristiques du produit fini et des limites de son intervention,
- la préparation du travail en utilisant ses connaissances technologiques,
- la préparation des outillages, matériels et matériaux liés à son ouvrage,
- l'organisation de l'intervention en respectant l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

Les ouvrages installés sont des ouvrages courants de la profession et répertoriés dans le référentiel des activités professionnelles.

Les documents fournis correspondent au dossier de définition et d'installation de ces ouvrages.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U1 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-2 Établir les quantitatifs de produits et composants
- C2-3 Compléter les modes opératoires d'installation ou pose
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité avec la définition de l'ouvrage à installer,
- le respect des consignes et prescriptions,
- la pertinence des solutions proposées,
- l'exactitude des informations transmises,
- la qualité de communication technique et graphique,
- la prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité,

● **Modes d'évaluation :**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) **Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de 3 heures et se déroule obligatoirement en salle de construction.

Le sujet s'appuie sur un dossier remis au candidat et comportant :

* **Un dossier de définition de l'ouvrage comprenant :**

- la description de la situation professionnelle de chantier,
- le dossier technique de définition de l'ouvrage à installer,
- le plan d'ensemble et le descriptif du lot concerné,
- les dessins ou croquis d'exécution.

* **Un dossier ressource comprenant :**

- les ressources matérielles disponibles,
- les fiches techniques relatives aux matériaux, matériels et produits.

* **Un dossier travail demandé comprenant :**

- les questions posées avec le barème d'évaluation.

L'épreuve est construite à partir du contexte chantier et de la situation professionnelle de référence.

→ II) **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

1^{ère} Situation d'évaluation : elle cible l'analyse du produit et vise les compétences :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-2 Établir les quantitatifs de produits et composants
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique

2^{ème} Situation d'évaluation : elle cible la préparation du processus et vise les compétences :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-3 Compléter les modes opératoires d'installation ou pose
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose (analyse prévisionnelle)
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier (analyse prévisionnelle)

Épreuve EP 2 :INSTALLATION D'OUVRAGES DE MENUISERIE, AGENCEMENT ET REVÊTEMENT

Coefficient : 9 (8 + 1 pour VSP)

UP 2

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant l'installation d'un ou plusieurs ouvrages courants de la profession. Les ouvrages traités seront choisis dans la liste des ouvrages, produits et matériaux inventoriés dans le référentiel d'activités professionnelles.

L'épreuve s'appuie sur des documents définissant le contexte du chantier et les ouvrages à installer. A partir des moyens matériels fournis, le candidat sera amené à organiser son poste de travail, à implanter, installer ou poser, contrôler et réceptionner l'ouvrage en respectant les règles de sécurité.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- la mise en sécurité et la protection de la zone d'intervention
- la préparation du travail (relevés, contrôles, réservations, références, matériels, etc..)
- L'implantation et la répartition des ouvrages et produits à poser
- l'installation ou la pose des menuiseries, agencements et revêtements
- le suivi des opérations et le contrôle qualité (conformité des opérations, des produits, etc..)
- la maintenance des matériels et des outillages
- la gestion de l'environnement du chantier

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U2 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C1-3 Rendre compte d'une activité
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- C3-2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3-3 Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier
- C3-4 Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
- C3-5 Poser les aménagements intérieurs et les agencements
- C3-6 Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds
- C3-7 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation
- C3-8 Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages.
- C3-10 Assurer la maintenance des matériels et des outillages
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage installé avec sa définition,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- l'utilisation rationnelle des moyens de mise en œuvre,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● **Modes d'évaluation :**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle mixte (CCF et contrôle ponctuel) (II), soit par contrôle en cours de formation (III).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) **Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de onze à quatorze heures.

L'ouvrage support de l'épreuve devra simuler une situation de chantier réelle et représenter une pièce ou un environnement nécessitant l'installation ou la pose continue de plusieurs des produits et ouvrages listés dans le référentiel d'activités professionnelles :

- les menuiseries extérieures et fermetures
- les menuiseries intérieures et les revêtements
- l'agencement et le mobilier
- les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement

Durant cette installation, le candidat devra assurer l'ensemble des tâches nécessaires à la pose des ouvrages depuis la réception des supports jusqu'à la réception du chantier terminé.

→ II) **Évaluation par contrôle mixte : contrôle en cours de formation et évaluation ponctuelle :**

L'évaluation s'effectue :

1) Pour moitié (coefficient 4), dans le cadre du contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

Cette situation d'évaluation, simulation d'une situation de chantier réelle, porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à la complémentarité de cette situation d'évaluation avec celle proposée en entreprise :

- complémentarité des compétences évaluées
- complémentarité des ouvrages et produits installés au regard du référentiel des activités professionnelles.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

Cette situation d'évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. Parmi l'ensemble des compétences à évaluer, on veillera toutefois à privilégier les compétences difficilement évaluables en centre de formation ou lors d'une évaluation ponctuelle :

- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C1-3 Rendre compte d'une activité (journalière, compte-rendu d'opération, etc....)
- C3-8 Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier

2) Pour moitié (coefficient 4), à l'occasion d'une évaluation ponctuelle, organisée à l'issue de la formation pour une durée de quatre à sept heures.

Cette évaluation ponctuelle porte essentiellement sur l'installation d'ouvrages ou produits à partir d'un dossier technique de définition et de mise en œuvre et vise plus particulièrement les compétences suivantes :

- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- C3-2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3-3 Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier
- C3-4 Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
- C3-5 Poser les aménagements intérieurs et les agencements
- C3-6 Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds
- C3-7 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation

→ III) Évaluation par contrôle en cours de formation :

Sont concernés les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à assurer la complémentarité des compétences évaluées entre le centre de formation et l'entreprise.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent au jury une note établie conjointement en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

● Vie sociale et professionnelle: notée sur 20 points

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

→ Évaluation par contrôle en cours de formation :

Elle se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2ème partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle écrite - durée 1 heure

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Épreuve EP 3 : FABRICATION D'OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Coefficient : 4

UP 3

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la fabrication d'éléments complémentaires et l'adaptation de produits standard.

Cette épreuve s'appuie sur des documents définissant les contraintes de fabrication, les produits et ouvrages à fabriquer ou adapter et les moyens matériels fournis.

Les compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- la préparation du travail (débit, tracé des pièces, etc.)
- l'usinage de profils et liaisons simples sur machines conventionnelles
- l'assemblage et le montage des ouvrages (liaisons, mobilités, etc.)
- la finition et le contrôle de conformité

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U3 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- C3-2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3-9 Fabriquer en atelier des sous-ensembles simples et des éléments d'adaptation
- C3-10 Assurer la maintenance des machines portatives et des outillages manuels

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage fabriqué,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- l'utilisation rationnelle des moyens de mise en œuvre,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de sept heures.

→ **II) Évaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par et dans l'établissement de formation (public ou privé sous contrat et C.F.A. habilité) au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à assurer la complémentarité des compétences évaluées entre les deux situations d'évaluation.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

EG 1 FRANÇAIS et HISTOIRE-GEOGRAPHIE coefficient 3	UG 1
---	-------------

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation:

→ **Evaluation par contrôle en cours de formation**

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisageable de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A) Première situation d'évaluation

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

→ **Evaluation par épreuve ponctuelle**

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français) : 2 heures

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement le dossier retenu pendant cinq minutes; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES coefficient 2
--

UG 2

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Evaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat au préalable à la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Evaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE coefficient 1
--

UG 3

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

EPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

→ Evaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...);
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- Que les choix sont justifiés ;
- Que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

→ Evaluation par épreuve ponctuelle - durée 1h30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie. En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.

ANNEXE V

**TABLEAUX DE
CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle Menuiserie - Agencement (arrêté du 11 juin 1987 modifié) dernière session 2004	Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier - Installateur (défini par le présent arrêté) première session 2005
<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Fabrication d'ouvrages spécifiques
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Français et histoire-géographie
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	
<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>UG3</u> Éducation physique et sportive

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle Fabrication Industrielle de Mobiliers et Menuiseries (arrêté du 11 juin 1987 modifié) dernière session 2004	Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier - Installateur (défini par le présent arrêté) première session 2005
<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Fabrication d'ouvrages spécifiques
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Français et histoire-géographie
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	
<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>UG4</u> Éducation physique et sportive

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

**MINISTÈRE DE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 11 août 2004 modifiant l'arrêté du 15
juillet 2003 portant création du certificat d'aptitude
professionnelle *menuisier installateur*.

NORMEN E 0401843 A

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002, modifié, relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2003 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *menuisier installateur*;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *bois et dérivés* du 17 juin 2004;

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – Les dispositions des annexes III « règlement d'examen » et IV « définition des épreuves » de l'arrêté du 15 juillet 2003 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *menuisier installateur* sont remplacées respectivement par les dispositions des annexes I et II au présent arrêté.

Art. 2. – Les présentes dispositions prennent effet à compter de la session d'examen de 2005.

Art. 3. - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 2004.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERARD

JOURNAL OFFICIEL DU 24 août 2004

ANNEXE I

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat)	
Menuisier Installateur			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés)	enseignement à distance candidats individuels
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuelle écrite	3 h
EP 2 – Installation d'ouvrages de menuiserie, agencement et revêtement	UP2	9 (1)	CCF	Ponctuelle pratique	12 à 15 heures (2)
EP 3 – Fabrication d'ouvrages spécifiques	UP3	4	CCF	Ponctuelle pratique	7 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL					
EG1 – Français et histoire - géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (3)	UF		CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1h30

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

* : Contrôle en cours de formation.

ANNEXE II

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Épreuve EP 1 : ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE

Coefficient : 4

UP 1

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention d'installation ou pose sur chantier.

A partir d'un ensemble de documents limité aux données strictement nécessaires à la description du ou des ouvrages à installer (forme, dimensions, constitution, contexte du chantier, etc.), et les conditions de réalisation (contraintes techniques, matériels et outillages disponibles, matériaux et accessoires, etc.), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et à proposer l'organisation de son intervention. Il s'agit pour lui, d'identifier les diverses interventions prévues, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement les informations ou solutions techniques, de préparer les relevés et tracés professionnels d'implantation, de lister les opérations à effectuer, d'organiser son poste de pose sur chantier et de prévoir les matériels, outillages, produits et matériaux nécessaires.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- l'interprétation des documents d'installation et des consignes écrites ou orales,
- l'analyse des caractéristiques du produit fini et des limites de son intervention,
- la préparation du travail en utilisant ses connaissances technologiques,
- la préparation des outillages, matériels et matériaux liés à son ouvrage,
- l'organisation de l'intervention en respectant l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

Les ouvrages installés sont des ouvrages courants de la profession et répertoriés dans le référentiel des activités professionnelles.

Les documents fournis correspondent au dossier de définition et d'installation de ces ouvrages.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U1 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-2 Établir les quantitatifs de produits et composants
- C2-3 Compléter les modes opératoires d'installation ou pose
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité avec la définition de l'ouvrage à installer,
- le respect des consignes et prescriptions,
- la pertinence des solutions proposées,
- l'exactitude des informations transmises,
- la qualité de communication technique et graphique,
- la prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité,

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de 3 heures et se déroule obligatoirement en salle de construction.

Le sujet s'appuie sur un dossier remis au candidat et comportant :

* **Un dossier de définition de l'ouvrage comprenant :**

- la description de la situation professionnelle de chantier,
- le dossier technique de définition de l'ouvrage à installer,
- le plan d'ensemble et le descriptif du lot concerné,
- les dessins ou croquis d'exécution.

* **Un dossier ressource comprenant :**

- les ressources matérielles disponibles,
- les fiches techniques relatives aux matériaux, matériels et produits.

* **Un dossier travail demandé comprenant :**

- les questions posées avec le barème d'évaluation.

L'épreuve est construite à partir du contexte chantier et de la situation professionnelle de référence.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

1^{ère} Situation d'évaluation : elle cible l'analyse du produit et vise les compétences :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-2 Établir les quantitatifs de produits et composants
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique

2^{ème} Situation d'évaluation : elle cible la préparation du processus et vise les compétences :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C2-1 Interpréter une solution technique
- C2-3 Compléter les modes opératoires d'installation ou pose
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose (analyse prévisionnelle)
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier (analyse prévisionnelle)

Épreuve EP 2 :INSTALLATION D'OUVRAGES DE MENUISERIE, AGENCEMENT ET REVÊTEMENT

Coefficient : 9 (8 + 1 pour VSP)

UP 2

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant l'installation d'un ou plusieurs ouvrages courants de la profession. Les ouvrages traités seront choisis dans la liste des ouvrages, produits et matériaux inventoriés dans le référentiel d'activités professionnelles.

L'épreuve s'appuie sur des documents définissant le contexte du chantier et les ouvrages à installer. A partir des moyens matériels fournis, le candidat sera amené à organiser son poste de travail, à implanter, installer ou poser, contrôler et réceptionner l'ouvrage en respectant les règles de sécurité.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- la mise en sécurité et la protection de la zone d'intervention
- la préparation du travail (relevés, contrôles, réservations, références, matériels, etc..)
- L'implantation et la répartition des ouvrages et produits à poser
- l'installation ou la pose des menuiseries, agencements et revêtements
- le suivi des opérations et le contrôle qualité (conformité des opérations, des produits, etc..)
- la maintenance des matériels et des outillages
- la gestion de l'environnement du chantier

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U2 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C1-3 Rendre compte d'une activité
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de pose
- C3-2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3-3 Implanter et répartir les ouvrages sur le chantier
- C3-4 Poser les menuiseries extérieures et les fermetures
- C3-5 Poser les aménagements intérieurs et les agencements
- C3-6 Poser les revêtements, parquets, lambris et plafonds
- C3-7 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation
- C3-8 Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages.
- C3-10 Assurer la maintenance des matériels et des outillages
- C3-11 Gérer l'environnement de chantier

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage installé avec sa définition,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- l'utilisation rationnelle des moyens de mise en œuvre,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de onze à quatorze heures.

L'ouvrage support de l'épreuve devra simuler une situation de chantier réelle et représenter une pièce ou un environnement nécessitant l'installation ou la pose continue de plusieurs des produits et ouvrages listés dans le référentiel d'activités professionnelles :

- les menuiseries extérieures et fermetures
- les menuiseries intérieures et les revêtements
- l'agencement et le mobilier
- les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiment

Durant cette installation, le candidat devra assurer l'ensemble des tâches nécessaires à la pose des ouvrages depuis la réception des supports jusqu'à la réception du chantier terminé.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à assurer la complémentarité des compétences évaluées entre le centre de formation et l'entreprise.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent au jury une note établie conjointement en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

● **Vie sociale et professionnelle: notée sur 20 points**

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

➔ **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

Elle se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2ème partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

➔ **Évaluation par épreuve ponctuelle écrite - durée 1 heure**

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Épreuve EP 3 : FABRICATION D'OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Coefficient : 4

UP 3

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la fabrication d'éléments complémentaires et l'adaptation de produits standard.

Cette épreuve s'appuie sur des documents définissant les contraintes de fabrication, les produits et ouvrages à fabriquer ou adapter et les moyens matériels fournis.

Les compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- la préparation du travail (débit, tracé des pièces, etc.)
- l'usinage de profils et liaisons simples sur machines conventionnelles
- l'assemblage et le montage des ouvrages (liaisons, mobilités, etc.)
- la finition et le contrôle de conformité

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U3 dans le tableau de mise en relation des compétences et unités de certification :

- C1-1 Identifier et décoder des documents techniques
- C1-2 Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier
- C2-4 Traduire graphiquement une solution technique
- C3-1 Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- C3-2 Vérifier la conformité des supports et des ouvrages
- C3-9 Fabriquer en atelier des sous-ensembles simples et des éléments d'adaptation
- C3-10 Assurer la maintenance des machines portatives et des outillages manuels

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage fabriqué,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions,
- l'utilisation rationnelle des moyens de mise en œuvre,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de sept heures.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par et dans l'établissement de formation (public ou privé sous contrat et C.F.A. habilité) au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à assurer la complémentarité des compétences évaluées entre les deux situations d'évaluation.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

EG 1 FRANÇAIS et HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
coefficient 3

UG 1

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisageable de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A) Première situation d'évaluation

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français) : 2 heures

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier Installateur

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement le dossier retenu pendant cinq minutes; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES coefficient 2	UG 2
--	-------------

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat au préalable à la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
coefficient 1

UG 3

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...);
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- Que les choix sont justifiés ;
- Que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle - durée 1h30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie.

En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

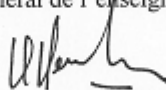
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
MC5	ZINGUERIE (232)

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S.x – Accessibilité du cadre bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S.x – Accessibilité du cadre bâti</p> <p>Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité